

Troisième gagnant du Mérite forestier

L'amour de la forêt, ça se prêche par l'exemple

RIMOUSKI — Les boisés du troisième gagnant du Mérite forestier, dans l'Est du Québec, présentation 1980, M. Maurice Lévesque, font depuis plusieurs années, la fierté des gens de Saint-François-d'Assise, puis, en 1988, il gagnait la médaille de bronze de l'ordre du Mérite forestier et en 1974, la médaille d'argent.

Son implication dans le milieu lui permet d'exercer son influence pour la bonne cause. Maurice Lévesque est président du CLSC de Malauze (Matapédia), vice-président de la Commission scolaire de la Rivière-du-Rouge, administrateur du Groupement agroforestier de la Rivière-du-Rouge, où il travaille en outre comme aide-sylvicole depuis sept ans, administrateur de l'UPA Bas-Saint-Laurent. Il est en outre représentant du Syndicat des Producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, dans le territoire de la Rivière-du-Rouge.

"Y faut avoir ça d'nature..."

À l'âge de 18 ans, Maurice Lévesque achetait son premier lot à bois. Il commence en 1942, sous les conseils de son père, l'aménagement de sa propriété, précise-t-on dans un document de presse annonçant le succès de ce lauréat.

Depuis, Maurice Lévesque s'est porté acquéreur de trois autres lots, dont l'un, situé en plein cœur du village, devient son érablière, sa ferme et le site de sa résidence.

Au total 107 ha, tous inscrits au concours régional du Mérite forestier 79.

Sa philosophie sylvicole se résume à ce qu'il dira lui-même: "Quand c'est d'nature, puis c'est dans toi, ça coûte de couper un bel arbre". Donc tu choisis pour faire profiter les autres, comme dans un jardin".

Méthode de travail

M. Lévesque a d'abord nettoyé ses bois des trembles et des résineux malsains qui les encombraient. Plus tard, avec l'aide de deux travailleurs, il sortait chaque année, entre 1961 et 1972, de 180 m³ à 360 m³ de bois, selon la récolte possible annuellement. Sa "machine" favorite alors, était le cheval, que plusieurs aménagistes de la forêt préfèrent d'ailleurs pour sa souplesse et le peu de dégâts qu'il occasionne aux arbres lors du débardage.

En 73, selon les conseils de l'ingénieur forestier Lucien Cauchon, du bureau du MER à Caplan, il lui aurait fallu procéder à des coupes par trouées dans un des lots du village. Aujourd'hui, M. Lévesque regrette de ne pas avoir suivi ces conseils, "les épinettes et les sapins seraient plus gros et la régénération serait mieux assurée".

Il se contenta donc, cette année-là de "sortir" 56 m³ de bois de pulpe sur un lot de 13h. "Lot pillé avant son achat en 1944" dira-t-il.

Plus tard, avec un pincement au cœur, il procédera à une coupe à blanc sur 8 ha, coupe dans du bois suranné qu'il reboisera par la suite en épinettes de Norvège. M. Lévesque reconnaît maintenant qu'il avait exécuté là un bon traitement sylvicole. M. Lévesque entaille 30300 érables chaque année, mais il pourra dans quelques années en entailler entre deux et trois mille.

Protection contre le feu

Les chemins d'accès permettent, en cas de feu, d'atteindre tous les secteurs de ses lots boisés. Il s'y trouve des points d'eau capables d'alimenter la pompe qui se trouve aux chalets qui bordent un lac artificiel. Un puits, en

outre, a été creusé. Entreposés dans deux dépôts accessibles, les outils, utiles à désamorcer un feu naissant, sont disponibles.

Protection contre les insectes

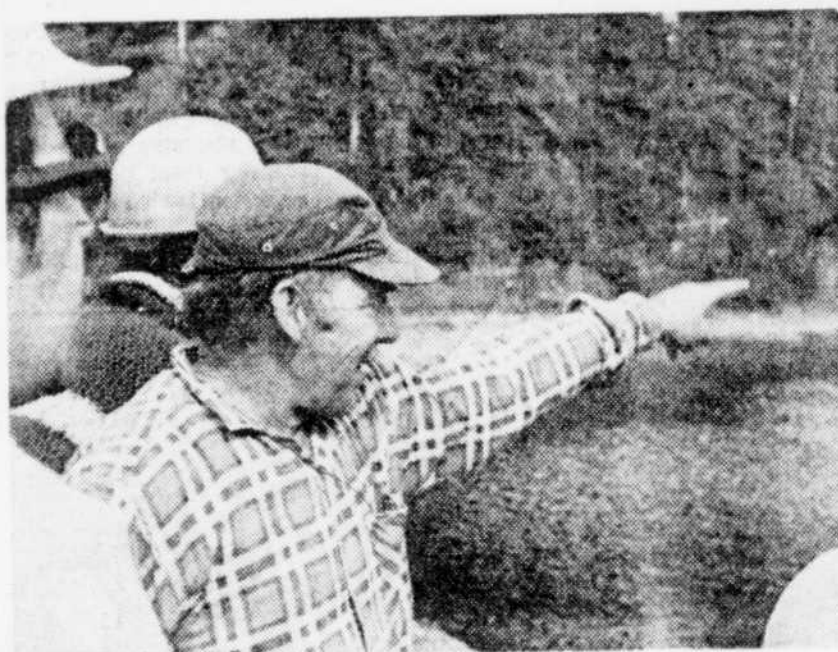
Chaque automne, Maurice Lévesque récupère entre 36 et 43 m³ de bois à pulpe: arbres couchés par le vent, arbres malades ou encore attaqués par les insectes. Il conserve également quelques trembles pour diversifier les peuplements. Les déchets de coupe sont étendus après avoir été sectionnés.

Protection contre l'homme

Outre les campeurs, l'été, les motoneigistes se servent d'un chemin d'accès comme piste. Cependant, Lévesque affirme qu'il ne connaît aucun problème avec ces sportifs. Il en est de même pour les fervents du ski de fond.

Cependant, il lui a fallu sensibiliser les jeunes villageois qui tendaient leur "collet à lièvre". Au lieu d'identifier l'endroit par des coups de hache sur les arbres, il leur a suggéré des rubans. Les garçons ont adopté l'idée de bonne grâce.

Pour Maurice Lévesque, l'amour de la forêt se prêche par l'exemple.



C'est avec fierté que le troisième gagnant, Maurice Lévesque, présente un de ses quatre lots boisés, aux membres du jury.



Le Soleil, Réal Laberge

La municipalité de Notre-Dame-du-Lac se dotera d'une usine d'épuration afin de protéger le lac Temiscouata.

Notre-Dame-du-Lac aura une usine d'épuration

par Réal LABERGE

NOTRE-DAME-DU-LAC — La municipalité de Notre-Dame-du-Lac, dans le comté de Temiscouata, va entreprendre d'ici à l'été prochain la construction d'une usine d'épuration des eaux d'environ \$800.000.

Il s'agit de la troisième et dernière étape d'un programme d'épuration des eaux et des égouts de \$3 millions, qui a été mis en chantier en août dernier.

Les travaux ont été confiés à la firme J.A. Auclair, de Québec. Les deux

premières étapes consistaient dans un prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout jusqu'à Notre-Dame-du-Lac station, sur un parcours d'environ un mille et demi, ainsi que dans l'installation de tuyaux collecteurs et de déversoirs, pour relier le système à la future usine d'épuration.

Commencés en août dernier, ces travaux seront probablement complétés en août prochain, selon le maire, M. Jean-Jacques Roy.

Quant à l'usine d'épuration, elle doit être érigée en bordure du lac Temiscouata, un peu à l'est du quai servant de débarcadère au bac La Corrègne, qui effectue la traversée entre Notre-Dame-du-Lac et Saint-Juste-du-Lac.

Tous ces travaux ont été entrepris à la suite de subventions gouvernementales qui ramèneront entre \$600.000 et \$700.000 le montant réel devant être absorbé par la municipalité.

Matane

Une demande d'enquête sur les permis de construction

par Michel DAVID

du bureau du Soleil

MATANE — Un citoyen de Matane, M. André Boucher, a transmis au ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, une demande d'enquête publique sur la façon dont s'effectue l'émission des permis de construction à Matane.

M. Boucher affirme être actuellement au courant d'un nombre largement suffisant d'irrégularités pour justifier la tenue d'une telle enquête. Il refuse toutefois de les rendre publiques pour le moment, préférant en laisser l'exclusivité à l'enquêteur qu'il espère voir nommer par le ministre.

Une querelle entre voisins au sujet de la construction d'un mur entre deux propriétés est à l'origine de la demande de M. Boucher. Ce dernier estime en effet que les règlements de zonage de la ville auraient été violés avec l'appui tacite de certains officiers municipaux. La cause fait actuelle-

ment l'objet de procédures en cours supérieure à Rimouski.

Après une enquête personnelle, M. Boucher aurait acquis la conviction qu'il ne s'agit nullement d'un cas isolé. Plusieurs citoyens de Matane lui auraient fait part d'autres cas qu'ils estiment également contraires à la

réglementation en vigueur.

Le maire de Matane, M. Roger Dion, a pour sa part déclaré n'être aucunement troublé par cette demande d'enquête. M. Dion s'est dit convaincu que les officiers municipaux ont toujours agi avec bonne foi et que, si besoin est, une telle enquête ne pourrait que clarifier la situation.

Réunion de parents en vue d'obtenir le secondaire V à l'école de Grande-Rivière

par Michel DAVID

GRANDE-RIVIÈRE — Les parents des élèves fréquentant l'école polyvalente de Grande-Rivière se réuniront ce soir, à l'invitation de leur comité, pour discuter des moyens à prendre afin d'amener les autorités scolaires à décentraliser à Grande-Rivière le secteur général du niveau secondaire V, actuellement concentré à Chandler.

Le comité de parents réitère périodiquement cette demande depuis cinq ans, mais à ce jour, la Commission scolaire régionale de la Péninsule, dont relève la polyvalente de Grande-Rivière, a toujours refusé d'y donner suite.

Selon le président du comité de parents de Grande-Rivière, M. Luc Imbeau, l'obligation de se déplacer à Chandler expliquerait en bonne partie le fort taux d'abandon qui sévit au sein de la population scolaire de

niveau secondaire de Grande-Rivière.

Le secrétaire général de la Commission scolaire de la Péninsule, M. Mauril Huet, explique la position de la commission par l'avantage de concentrer les effectifs, de façon à offrir le plus vaste éventail d'options possible. La commission estime également qu'un déplacement de 10 milles n'est pas exagérément contraignant.

A titre de comparaison, certains étudiants domiciliés à l'Anse-à-Valleau doivent franchir quotidiennement une distance de 35 milles pour suivre leurs cours à la polyvalente de Gaspé.

De nombreux étudiants de Chandler, inscrits au secteur professionnel du secondaire, doivent également se rendre chaque jour à Grande-Rivière, certaines options n'étant disponibles qu'à cet endroit.

Gouvernement du Canada
Commission des champs de bataille nationaux

Government of Canada
The National Battlefields Commission

APPEL D'OFFRES

Projet: Addition d'extincteurs automatiques dans l'atelier de réparation et entreposage sis au 701, chemin St-Louis à Québec

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Commission des champs de bataille nationaux
390, avenue de Bernières
Québec, (Québec)
G1V 2L7

seront reçues jusqu'à 11:00 heures (heure de Québec) le 4 mars 1980. L'ouverture des soumissions suivra à laquelle les soumissionnaires sont invités.

Les soumissions devront être présentées pour la totalité d'un ouvrage, comme indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Les plans et devis qui s'y rapportent peuvent être obtenus à l'adresse suivante sur présentation d'un dépôt de \$25 (chèque visé). Ce dépôt sera remboursable seulement si l'entrepreneur soumissionnaire.

J.M. LAGACE ET ASSOCIÉS
2900, des Quatre-Bourgeois
Québec, (Québec)
G1V 1Y4
Tél.: 653-5201 (indicatif régional 418)

La Commission n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Secrétaire
Commission des champs de bataille nationaux
LEON TASCHEREAU

Québec, ce 26 février 1980



ORDONNANCE # 10

(RÈGLEMENT NO 2271 ET AMENDEMENT)
Concernant le tarif des prix exigibles pour les stationnements ci-dessous énumérés:

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement 2271, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité Exécutif de la Ville de Québec a édicté, lors de réunions tenues les 28 juillet 1978 et 14 février 1979, l'ordonnance suivante pour déterminer le tarif des prix exigibles pour les stationnements suivants:

TARIF	En opération du lundi 8h00 au samedi 18h00, sauf les jours fériés	En opération du lundi 8h00 au vendredi 18h00, sauf les jours fériés
St-Vallier-Limoilou-Centre-Ville		Parc Victoria
1 heure	\$ 0.25	\$ 0.25
2 heures	0.50	0.50
5 heures	0.75	0.75
Jour (8h00 à 18h00) (J)	1.00	1.00
24 heures (J)		1.00
Nuit (18h00 à 8h00) (N)	0.50	0.50
Mois		12.00

La présente ordonnance fait partie du règlement 2271, entre en vigueur suivant la loi et devient obligatoire à compter du 1er mars 1980.

Édictée à Québec ce 14e jour de février 1980.

Le Greffier de la Ville

Antoine Carrier, avocat

Travaux publics
Canada

Public Works
Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 80M-054P - Construction d'un deuxième étage, Édifice des visiteurs, Institution Cowansville, COWANSVILLE (Québec)

On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de poste suivants: Cowansville, Farnham, Bedford et Sutton (Québec), aux bureaux de l'Association de la Construction à Montréal, Sherbrooke et Granby (Québec) ainsi qu'au bureau du ministère à Québec (Québec).

Date limite: le jeudi 13 mars 1980

Dépôt: \$50

Renseignements: Tél.: (514) 283-6656, 283-6554 et 283-7793.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants

Nom Adresse Catégorie

Québec, le 22 février 1980.

COMTE DE LOUIS-HEBERT

AUDY, André 2000, Boul. Laurier, (1) Bar avec extension sur Terrasse, (dans Amphithéâtre)

pour le bénéfice de Entrée Inc. (Ste-Foy)

COMTE DE TASCHEREAU

LACASSE, Mme Fernande 277, rue St-Vallier est, (1) Restaurant

Québec (ville)

BIANKI, Richard 202, rue Bagot, (1) Épicurie

(Suite à une vente) Québec (ville)

BRISSON, Arthur 410, rue St-Anne, (1) Restaurant

Québec (ville)

COMTE DE VANIER

DESJARDINS, Mire 1975, rue Fleur de Lys, (1) Brasserie avec: œuvres musicales

Luxe pour le bénéfice de "Brasserie La Belle Inc."

FORTE, Gilles 1835, rue Mar Plessis, (1) Épicurie

app. 103, Québec (ville)

COMTE DE MONTMORENCY

SASSEVILLE, Claude 3223, Boul. Ste-Anne, (1) Épicurie

(Suite à une vente) Beauport (ville)

COMTE DE CHARLESBOURG

LETENDRE, Mme Diane rue Boivin, (1) Restaurant

pour le bénéfice de Restaurant Boivin Ute (secteur Charlesbourg ouest), Québec (ville)

COMTE DE CHARLEVOIX

SIMARD, Lionel-Jean 2, Route de l'Église, (1) Restaurant avec: œuvres musicales

pour le bénéfice de la-mme & Jean-Denis Simard

BOUVER, Denis 11, rue St-Jean-Baptiste, (1) Bar avec danse et spectacles

pour le bénéfice de Restaurant Disco-Bar l'Énergie Inc. (secteur St-Paul) (ville)

COMTE DE LEVIS

MORNEAU, Pierre Hôtel/Motel Bernières Inc., (1) Restaurant

pour le bénéfice de 1535, rue Artois, (1) Bar

Hôtel/Motel Bernières (s.d.) (1) Réceptions (dans Hôtel)

AFIN D'ÊTRE VALIDE, TOUTE OBJECTION À CES DEMANDES DOIT ÊTRE FAITE PAR ÉCRIT, DUMENT MOTIVÉE ET ASSERMENTÉE DANS LES 15 JOURS DU PRÉSENT AVIS AU:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CASE POSTALE 190, STATION 8, QUÉBEC 2, Q.U.

G1K 7A6

AVIS

DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la compagnie DUHAMONT INC. demandera au Ministre des Consommateurs, Cooperatives et Institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

Signé à Québec, le 19 février 1980.

Me BRUNO LETARTE, notaire procureur de la compagnie

Abandon de chartre

Prenez avis, que la compagnie Comité des Loisirs de Touraine Inc. demandera au ministre des Consommateurs, Cooperatives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa chartre.

Levis Martel, prés.

Société d'énergie de la Baie James

APPELS D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière

Heure limite: 15h30, heure de Montréal aux dates indiquées

LE MARDI 18 MARS 1980

SEBJ 80-0263

FOURNITURE DE QUINZE (15) CAMIONS PBV 25 000 LB

A 60 000 LB ÉQUIPES D'ACCESSOIRES VARIÉS

GARANTIE DE SOUMISSION: \$25.000

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

LE MARDI 18 MARS 1980

SEBJ 80-0285

FOURNITURE DE VINGT-SIX (26) CAMIONNETTES 4x2

ET 4x4 D'UN PBV DE 3220 KG

ET DE 3400 KG

GARANTIE DE SOUMISSION: \$15.000

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

LE MARDI 18 MARS 1980

SEBJ 80-0284

FOURNITURE DE CENT SOIXANTE-HUIT (168) CAMIONNETTES

4x2 ET 4x4 PBV 3220 KG ET 3400 KG

GARANTIE DE SOUMISSION: \$80.000

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James
Direction Approvisionnement
800, boul. de Maisonneuve est
19e étage
Montréal, (Québec)
H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements: tel. 844-3741, poste 333

A. Rousseau, Directeur, Approvisionnement

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

en bref

Le tourisme aux îles

CAP-AUX-MEULES — Réuni en colloque en fin de semaine dernière, à l'initiative de la Commission de développement touristique des îles de la Madeleine, une soixantaine d'intervenants oeuvrant dans le secteur du tourisme madelinot se sont prononcés en faveur d'un développement progressif et contrôlé de l'industrie touristique aux îles. On a également proposé l'addition d'un second traversier pour décongestionner le "Lucy Maud Montgomery", littéralement débordé en période de pointe. De façon à répartir le plus largement possible les retombées économiques générées par le tourisme, on propose aux Madelinots de multiplier les petites unités d'habitation à proximité de leur résidence, ce qui aurait en outre l'avantage de favoriser un contact plus étroit entre les visiteurs et la population de l'archipel. D'autres propositions visent au développement de la gastronomie et de l'artisanat typiquement madelinots, et à l'allongement de la saison touristique.

Conférence de M. Aimé Gagné

LA POCATIERE — A son souper de demain, à l'hôtel Victoria de La Pocatière, le Cercle de presse de la Côte-du-Sud recevra comme conférencier le président du Conseil de presse du Québec, M. Aimé Gagné. Les journalistes de la région s'étendant de Montmagny à Rivière-du-Loup discuteront également du mode d'attribution du prix Georges-Pelletier, que le Cercle de presse décerne annuellement au plus méritant de ses membres.

Campagne de souscriptions

RIMOUSKI — Le Conseil des loisirs de l'Est du Québec a reçu les souscriptions de quelque 98 municipalités et organismes de loisirs de la région. La campagne de souscription du CLEQ se poursuit jusqu'au 31 mars, et l'organisme compte recevoir l'appui des municipalités, institutions scolaires, corporations de plein air, comités de loisirs, associations régionales et de nombreux organismes s'occupant de loisir dans la région.

Nouvelle Chambre de commerce

SAINT-ALBAN — Une nouvelle Chambre de commerce senior a vu le jour à Saint-Alban, dans le comté de Portneuf. Au cours d'une assemblée générale publique, on a procédé à la formation du comité exécutif qui se compose de M. Gaston Falardeau, président; des vice-présidents Jean-Pierre Naud, Denis Laperrière et Mme Victoire Perron; de la secrétaire, Mme Mariette Chalifour, et des administrateurs Jean-Paul Julien, Marcel P. Marcotte, Dominique Perron, Mme Rolande Dolbec et Mme Gaby Poulin.

Dépotoir

BAIE-SAINT-PAUL — La municipalité de Baie-Saint-Paul a acquitté dernièrement le dernier versement à effectuer pour utiliser le dépotoir, propriété de la ville. Un montant de \$3,600 a donc été consacré à cette fin.



JANIK vous attend

La mascotte des Jeux d'hiver du Québec, JANIK, vous attend à Thetford Mines où se dérouleront ces compétitions, du 29 février au 9 mars prochain.

Réponse à certaines critiques

La sécurité a priorité même sur les horaires de vols (Québecair)

par Jean Didier FESSOU

NATASHQUAN — "Tes bloqué à Sept-Îles à cause du mauvais temps, t'es obligé d'aller à l'hôtel à tes frais. Mais si les gros gars de Québec ou de Montréal bloqué à Sept-Îles et que tu peux pas aller à Natashquan à cause du mauvais temps, Québecair te paye la traite à l'Auberge des Gouverneurs. Et ben ça, c'est pas normal..."

Celui qui tient ces propos avec un brin de colère dans la voix, c'est un petit gars de Natashquan qui faisait part au journaliste du SOLEIL de ses griefs en ce qui concerne la qualité du service aérien sur la Moyenne et Basse Côte-Nord.

Rejoint à Montréal par téléphone, le porte-parole de Québecair, M. Jean-Marie Pelletier, a confirmé l'exactitude d'une telle situation au journaliste du SOLEIL.

"Québecair, sur l'ensemble de son réseau, détient un permis de classe 1. À l'est de Sept-Îles, les Ailes-du-Nord et Air Fecteau ont un permis de classe 2. En cas d'interruption du service, pour quelque cause que ce soit, les passagers de classe 1 sont logés et nourris à nos frais. Pas les passagers de classe 2."

Cependant, un passager en provenance de Natashquan et se dirigeant vers Québec ou Montréal qui se trouverait bloqué à Sept-Îles, aurait droit au petit entr'acte à l'Auberge des Gouverneurs du boulevard Laure.

Un certain mécontentement

Il semble que sur la Moyenne et Basse Côte-Nord, les voyageurs sont mécontents du service offert par les Ailes-du-Nord et Air Fecteau et par les tarifs.

Au chapitre du service, on accuse volontiers les deux transporteurs d'être très souvent en retard. Au chapitre des tarifs, on accuse Québecair de ne pas faire profiter la Moyenne et Basse Côte-Nord des tarifs spéciaux proposés dans la promotion "Univair".

En ce qui concerne les coûts des voyages, en direction de Sept-Îles, le billet coûte \$133 à partir de Blanc-Sablon, \$99 à partir de Chevery, \$85 à partir de Natashquan et \$34 à partir de Port-Menier. À cela, il faut ajouter 8 pour 100 de taxe d'aéroport.

Les retards

Au sujet des retards qu'accusent les Ailes-du-Nord et Air Fecteau, M. Jean-Marie Pelletier répond:

"C'est vrai. Mais nos conditions de vol sont extrêmement épuisantes à cause du climat maritime qui accuse parfois de brusques changements de température. Par définition, nous faisons passer la sécurité avant toute autre chose et nous préférons annuler des vols et nous attirer le mécontentement des passagers plutôt que de prendre des risques."

Soulignant que les quatre aéroports majeurs de la région, Mingan (un aéroport militaire américain prêté pour 99 ans au Canada), Natashquan, Chevery et Blanc-Sablon, ne possèdent pas d'instruments d'aide à la navigation, M. Pelletier précisait:

"Nos pilotes respectent scrupuleusement les consignes de sécurité. C'est la politique de la compagnie mais c'est aussi leur propre intérêt. Si nos pilotes prenaient des risques inconsidérés, ils risqueraient de perdre leur licence et perdraient du même coup leur gagne-pain."

Les tarifs

En ce qui concerne la tarification, M. Pelletier apportait les précisions suivantes:

"Chaque année nous enregistrons des déficits d'opération. Celui de 1979 n'est pas encore disponible mais, à titre d'information, sachez qu'au cours des six dernières années, les déficits se sont situés, chaque année, entre \$450,000 et \$750,000.

Toutefois mentionnons que le ministère canadien des Transports subventionne directement et indirectement les opérations de Québecair dans la région.

Directement par l'octroi d'une subvention annuelle de \$300,000 qui recouvre en partie les déficits d'opération.

Indirectement par l'octroi du contrat de transport de la "maille".

Enfin, en ce qui concerne la promotion "Univair" qui n'est pas accessible aux passagers de la Moyenne et Basse Côte-Nord, M. Pelletier devait dire:

"C'est la même raison que celle de l'hébergement. Seuls les passagers de la classe 1 y ont droit. Il faut bien comprendre que la promotion Univair s'adresse aux passagers qui, sur notre réseau, sont susceptibles de remplir des sièges qui, normalement, resteraient vides. Ce qui n'est pas le cas sur la Basse et Moyenne Côte-Nord."

À la limite, selon M. Pelletier, il faudrait, pour accorder la promotion "Univair" aux voyageurs de la région, mettre en service des appareils supplémentaires. Situation qui aurait

pour effet d'augmenter davantage encore les déficits d'opération.

M. Pelletier se plaisait également à souligner:

"À partir de Sept-Îles vers Blanc-Sablon, nous desservons une population de 10,000 âmes réparties sur 450 milles de côte. À l'ouest de Sept-Îles, sur 450 milles de distance, nous desservons une population de 4 millions d'habitants."

Mentionnons, pour terminer, qu'au cours de l'année 1979 les Ailes-du-Nord et Air Fecteau ont transporté sur la Moyenne et Basse Côte-Nord quelque 15,892 passagers. Passagers qui ont voyagé soit à bord de DC-3 et de HS-748 des Ailes-du-Nord, soit à bord du Beaver ou du Otter d'Air Fecteau.



Québecair admet que des passagers aient à souffrir de retard à certaines occasions, mais la compagnie précise que c'est à cause de sévères consignes de sécurité données aux pilotes.

Commission scolaire Régionale Louis-Frédéric

AVIS PUBLIC INSCRIPTION DES ETUDIANTS

Année scolaire 1980-1981

Les étudiants qui désirent fréquenter une école de la Commission scolaire régionale Louis-Frédéric en septembre 1980, doivent s'inscrire entre le 27 février et le 19 mars 1980, en adressant leur demande d'inscription directement à l'école concernée ou en communiquant avec le bureau du sousigné, au numéro 837-0241, poste 20.

N.B.: Les étudiants qui fréquentent déjà une école de la Commission ou une école élémentaire du territoire de la Commission, ne sont pas concernés par cet avis car des mesures seront prises pour satisfaire à cette exigence.

BENOIT CARON
Directeur général adjoint

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES ENR.

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPETITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391

A bon parieur bon gros lot

Le jeu facile où il suffit de marquer 6 numéros sur 36

6/36

émilien thériault inc.

HITACHI

TELECOULEUR PORTATIF A ECRAN DE 20 PO.

\$629

CT-941 100% transistor
Système Luminar
Cabinet en bois à fini noyer
Garantie 3 ans pièces et main-d'œuvre

Garantie 20 ans sur les transistors

25 ANS A VOTRE SERVICE

VENEZ FÊTER AVEC NOUS

SPECIAL 25^e ANNIVERSAIRE

HFC270 Ensemble Modèle Olympique
Amplificateur 50 watts RMS total
Récepteur AM-FM stéréo
Tourne-disque semi-automatique
Haut-parleurs 3 voies
LAC4000 Base ultra-moderne

MISE DE CÔTÉ PLAN DE FINANCEMENT

3125, Boul. Ste-Anne, Giffard 661-0674

SPEC LES SPECIALISTES DE L'ELECTRONIQUE

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint

Sept projets de logements pour gens âgés dans l'île d'Orléans

par GÉRALD OUELLET

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a investi \$10 millions entre 1974 et 1979 et compte investir \$5 millions d'ici 1981 pour la construction de logements destinés aux familles et personnes retraitées à faible revenu dans le comté de Charlevoix, sur la Côte de Beauré, à l'île d'Orléans et à Beauré. C'est à que l'on a appris lors de l'inauguration officielle d'un projet d'habitation sociale "L'Oasis de paix"

à Sainte-Anne-de-Beauré, en fin de semaine dernière, inauguration présidée par le député Richard Guay, adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales.

La première partie de "L'Oasis de paix", un complexe domiciliaire de 30 logements destinés aux personnes retraitées, est situé au 10270 de la rue Royale. La deuxième partie, 10 logements destinés aux familles à faible revenu, est située sur la rue Lachance, à Sainte-Anne-de-Beauré. Le projet

construit par la société au coût de \$1,3 million a été mis en chantier en août 1978 et terminé à l'été 1979. On se rappelle que le retard dans la construction avait été causé par une situation financière difficile de la part de l'entrepreneur général, la firme Chabot Construction Ltée de Lévis.

La Société d'habitation du Québec a mandaté l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Beauré pour gérer ce projet d'habitation sociale. On sait que l'Office municipal d'habitation

de Sainte-Anne-de-Beauré est un organisme à but non lucratif présidé par M. Pierre Racine, qui est également conseiller municipal de la localité.

Projets à venir

Par la même occasion, on apprendait que la Société d'habitation du Québec avait neuf projets à l'étude dans cette région, dont sept sur l'île d'Orléans seulement. On se rappelle qu'en janvier dernier, Me Clément Richard, député du comté de Montmorency à l'Assemblée nationale, annonçait aux membres de l'âge d'or de l'île, un projet d'implantation d'un foyer pour personnes âgées. Ce projet est évalué à \$2 millions. On en prévoit la réalisation pour la fin de 1980. Le projet en question d'une capacité de 50 lits sera implanté dans la municipalité de Saint-Pierre.

De plus, la SHQ réalisera six projets distincts de construction d'un immeuble de 10 logements pour personnes retraitées dans chacune des six municipalités de l'île.

La SHQ prévoit également la construction d'un immeuble de 10 logements pour personnes retraitées dans la municipalité de Saint-Siméon et un autre de 15 logements dans la ville de Beauré.

Projets en construction

On sait que présentement la SHQ est à faire construire sur le territoire du grand Beauré quatre projets de construction d'immeubles pour personnes retraitées (142 logements) et pour familles à faible revenu (32 logements). Selon les renseignements obtenus, ces différents projets devraient être terminés pour 1981.

Dans le comté de Charlevoix, la SHQ est à compléter deux projets: un premier à Clermont, la construction d'un immeuble de 21 logements pour personnes retraitées et un autre à Baie-Saint-Paul ayant une capacité de 20 logements.

Projets terminés

Depuis les cinq dernières années, la SHQ a réalisé un projet de \$1 million à Château-Richer par la construction de deux habitations de 28 logements pour personnes retraitées. Un projet de \$385,000 à Saint-Tite-des-Caps pour un immeuble de 13 logements pour personnes retraitées. Un autre au coût de \$1,080,000 à La Malbaie pour un complexe de 30 logements pour familles à faible revenu. Enfin, un dernier à Clermont au coût de \$450,000 pour un édifice de 20 logements pour personnes retraitées.

Depuis 1975, la Société d'habitation du Québec a rendu possible la construction de 359 logements pour personnes retraitées, 74 logements pour familles à faible revenu et un foyer pour personnes âgées d'une capacité de 50 lits dans le comté de Charlevoix, sur la Côte de Beauré, à l'île d'Orléans et Beauré.



Le Soleil, Gilles Pepin

Un souper-bénéfice, qui servait aussi à démystifier ce qu'est véritablement un repas végétarien et à sensibiliser les convives à l'importance d'une saine alimentation.



Le député Richard Guay, Mme Jos-Clément Caron, M. Jean Boisvert, M. Jos-Clément Caron, M. Pierre Racine et M. A-John Chambers, au complexe domiciliaire "L'Oasis de paix".

Régie intermunicipale créée pour ouvrir un terrain d'enfouissement

par GÉRARD ROCHETTE

(collaboration spéciale)

PORTNEUF — Une régie intermunicipale a été créée dans le secteur centre de Portneuf, entre 12 municipalités, pour ouvrir en commun un terrain d'enfouissement sanitaire.

C'est après plusieurs mois de discussions et de pourparlers qu'une entente est intervenue dans ce dossier, permettant ainsi de régler les problèmes d'ordures ménagères et, surtout, du lieu d'enfouissement. Ces localités sont Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine, Shannon, Lac-Saint-Joseph, Saint-

Jeanne-de-Pont-Rouge, Cap-Santé, Donnacona, Neuville, Pointe-aux-Trembles, Saint-Basile (paroisse), Pont-Rouge (village) et Saint-Basile (village sud).

La nouvelle régie intermunicipale doit permettre d'organiser et d'administrer un service intermunicipal de gestion des ordures ménagères par la méthode d'enfouissement sanitaire. A cette fin, les parties pourront acquiescer, sur un terrain situé dans la localité de Sainte-Jeanne-de-Pont-Rouge, les droits nécessaires à l'opération du terrain et obtenir des autorisations gouvernementales concernées les certificats requis.

Fonctionnement: deux choix

Deux avenues s'offrent aux membres de la régie en ce qui regarde le fonctionnement du service de gestion: soit que les municipalités membres deviennent copropriétaires des biens requis pour la fourniture du service; ou que celles-ci, par l'intermédiaire de la régie, confient à d'autres, par contrat à forfait ou par soumissions publiques, le fonctionnement du service intermunicipal.



ORDONNANCE # 10

(RÈGLEMENT NO 2271 ET AMENDEMENT)
Concernant le tarif des prix exigibles pour les stationnements ci-dessous énumérés:

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement 2271, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité Exécutif de la Ville de Québec a édité, lors de réunions tenues les 28 juillet 1978 et 14 février 1979, l'ordonnance suivante pour déterminer le tarif des prix exigibles pour les stationnements suivants:

TARIF	En opération du lundi 8h00 au samedi 18h00, sauf les jours fériés	En opération du lundi 8h00 au vendredi 18h00, sauf les jours fériés
	St-Vallier/Limoilou/Centre-Ville	Parc Victoria
1 heure	\$ 0.25	\$ 0.25
2 heures	0.50	0.50
5 heures	0.75	0.75
Jour (8h00 à 18h00) (J)	1.00	1.00
24 heures (J)		1.00
Nuit (18h00 à 8h00) (N)	0.50	0.50
Mois		12.00

La présente ordonnance fait partie du règlement 2271, entre en vigueur suivant la loi et devient obligatoire à compter du 1er mars 1980.

Édité à Québec ce 14e jour de février 1980

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants

Nom	Adresse	Catégorie
COMTE DE LOUIS-HEBERT		
AUDY, André	2600, Boul. Laurier, Ste-Foy (ville)	(1) Bar avec extension sur Terrasse (dans Amphithéâtre)
COMTE DE TASCHEREAU		
LACASSE, Mme Fernande	277, rue St-Vallier est, Québec (ville)	(1) Restaurant
BIANKI, Richard		
(Suite à une vente)	202, rue Bagot, Québec (ville)	Epicerie
BRISSON, Arthur		
	410, rue St-Anselme, Québec (ville)	(1) Restaurant
COMTE DE VANIER		
DESJARDINS, Mme Lucie	1975, rue Fleur de Lys, Québec (ville)	(1) Brasserie avec œuvres musicales
FORTIER, Gilles		
	1835, rue Mgr Plessis, app. 103, Québec (ville)	Epicerie
COMTE DE MONTMORENCY		
SASSEVILLE, Claude	3225, Boul. Ste-Anne, Beauré (ville)	Epicerie
COMTE DE CHARLESBOURG		
LETENDRE, Mme Diane	rue Bouvier, (Secteur Charlesbourg ouest), Québec (ville)	(1) Restaurant, (1) Bar
COMTE DE CHARLEVOIX		
SIMARD, Lionel-Jean	2, Route de l'Équerre, Baie St-Paul (paroisse)	(1) Restaurant avec œuvres musicales, (1) Bar avec danse et spectacles
MENARD, Denise		
	11, rue St-Jean-Baptiste, Baie St-Paul (ville)	(1) Restaurant avec œuvres musicales, (1) Bar avec danse et spectacles
COMTE DE LEVIS		
MORNEAU, Pierre	Hôtel/Motel Bernières Inc., 1535, rue Aréna, Bernières (s.d.)	(1) Restaurant, (1) Bar, (1) Réceptions (dans Hôtel)

AFIN D'ÊTRE VALIDE, TOUTE OBJECTION À CES DEMANDES DOIT ÊTRE FAITE PAR ÉCRIT, DUMENT MOTIVÉE ET ASSERMENTÉE DANS LES 15 JOURS DU PRÉSENT AVIS AU: SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, CASE POSTALE 190, STATION 8, QUÉBEC 2, QUÉ. G1K 7A6

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

PRENEZ AVIS que la compagnie DUHAMONT INC., demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Signé à Québec, le 19 février 1980.
Me BRUNO LETARTE, notaire
procureur de la compagnie

Abandon de charte
Prenez avis, que la compagnie Comité des Loisirs de Touraine Inc., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.
Lévis Martel, prés.

Société d'énergie de la Baie James

APPELS D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière
Heure limite: 15h30, heure de Montréal
aux dates indiquées

LE MARDI 18 MARS 1980

SEBJ 80-0263

FOURNITURE DE QUINZE

(15) CAMIONS, PBV 25 000 LB

A 60 000 LB EQUIPES

D'ACCESSOIRES VARIÉS

GARANTIE DE

SOUSSION: \$25.000

PRIX DE VENTE DU

DOCUMENT: \$10

LE MARDI 18 MARS 1980

SEBJ 80-0265

FOURNITURE DE VINGT-

SIX (26) CAMIONNETTES 4x2

ET 4x4 D'UN PBV DE 3220 KG

ET DE 3400 KG

GARANTIE DE

SOUSSION: \$15.000

PRIX DE VENTE DU

DOCUMENT: \$10

LE MARDI 18 MARS 1980

SEBJ 80-0284

FOURNITURE DE CENT SOIXANTE-HUIT (168)

CAMIONNETTES

4x2 ET 4x4 PBV 3220 KG ET 3400 KG

GARANTIE DE SOUSSION: \$80.000

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James

Direction Approvisionnement

800, boul. de Maisonneuve est

18e étage

Montréal, (Québec)

H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner.

Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements, tel. 844-3741, poste 333

A. Rousseau, Directeur, Approvisionnement



Gouvernement du Canada
Commission des champs
de bataille nationaux

Government of Canada
The National Battlefields
Commission

APPEL D'OFFRES

Projet: Addition d'extincteurs automatiques dans l'atelier de réparation et entreposage sis au 701, chemin St-Louis à Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Commission des champs de bataille nationaux
390, avenue de Bernières
Québec, (Québec)
G1R 2L7

seront reçues jusqu'à 11:00 heures (heure de Québec) le 4 mars 1980; l'ouverture des soumissions suivra à laquelle les soumissionnaires sont invités.

Les soumissions devront être présentées pour la totalité d'un ouvrage, comme indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Les plans et devis qui s'y rapportent peuvent être obtenus à l'adresse suivante sur présentation d'un dépôt de \$25 (chèque visé). Ce dépôt sera remboursable seulement si l'entrepreneur soumissionne.

J.M. LAGACE ET ASSOCIES

2900, des Quatre-Bourgeois

Québec, (Québec)

G1V 1Y4

Tél.: 653-5201 (indicatif régional 418)

La Commission n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Secrétaire

Commission des champs de

bataille nationaux

LEON TASCHEREAU

Québec, ce 26 février 1980

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

en bref

Le tourisme aux îles

CAP-AUX-MEULES — Réuni en colloque en fin de semaine dernière, à l'initiative de la Commission de développement touristique des îles de la Madeleine, une soixantaine d'intervenants oeuvrant dans le secteur du tourisme madelinot se sont prononcés en faveur d'un développement progressif et contrôlé de l'industrie touristique aux îles. On a également proposé l'addition d'un second traversier pour décongestionner le "Lucy Maud Montgomery", littéralement débordé en période de pointe. De façon à répartir le plus largement possible les retombées économiques générées par le tourisme, on propose aux Madelinots de multiplier les petites unités d'habitation à proximité de leur résidence, ce qui aurait en outre l'avantage de favoriser un contact plus étroit entre les visiteurs et la population de l'archipel. D'autres propositions visent au développement de la gastronomie et de l'artisanat typiquement madelinot, et à l'allongement de la saison touristique.

Conférence de M. Aimé Gagné

LA POCATIÈRE — A son souper de demain, à l'hôtel Victoria de La Pocatière, le Cercle de presse de la Côte-du-Sud recevra comme conférencier le président du Conseil de presse du Québec, M. Aimé Gagné. Les journalistes de la région s'étendant de Montmagny à Rivière-du-Loup discuteront également du mode d'attribution du prix Georges-Pelletier, que le Cercle de presse décerne annuellement au plus méritant de ses membres.

Campagne de souscriptions

RIMOUSKI — Le Conseil des loisirs de l'Est du Québec a reçu les souscriptions de quelque 98 municipalités et organismes de loisirs de la région. La campagne de souscription du CLEQ se poursuit jusqu'au 31 mars, et l'organisme compte recevoir l'appui des municipalités, institutions scolaires, corporations de plein air, comités de loisirs, associations régionales et de nombreux organismes s'occupant de loisir dans la région.

Nouvelle Chambre de commerce

SAINT-ALBAN — Une nouvelle Chambre de commerce senior a vu le jour à Saint-Alban, dans le comté de Portneuf. Au cours d'une assemblée générale publique, on a procédé à la formation du comité exécutif qui se compose de M. Gaston Falardeau, président; des vice-présidents Jean-Pierre Naud, Denis Laperrière et Mme Victoire Perron; de la secrétaire, Mme Mariette Chalifour, et des administrateurs Jean-Paul Julien, Marcel P. Marcotte, Dominique Perron, Mme Rolande Dolbec et Mme Gaby Poulin.

Dépotoir

BAIE-SAINT-PAUL — La municipalité de Baie-Saint-Paul a acquitté dernièrement le dernier versement à effectuer pour utiliser le dépotoir, propriété de la ville. Un montant de \$3.600 a donc été consacré à cette fin.



Le Soleil, Marc Lestage

JANIK vous attend

La mascotte des Jeux d'hiver du Québec, JANIK, vous attend à Theford Mines où se dérouleront ces compétitions, du 29 février au 9 mars prochain.

Les 50 caisses de la Chaudière

"Parlons de notre région" thème d'une campagne de communication

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Les 50 caisses populaires de la région la Chaudière viennent de lancer une campagne dite de communication, sous le thème "Parlons de notre région".

C'est M. Raymond Blais, directeur général de l'Union régionale de Québec, qui a fait connaître les objectifs de cette campagne, lors d'une conférence de presse à Saint-Georges de Beauce.

Selon M. Blais, nous voulons faire ressortir l'importance des Caisses populaires Desjardins et de leurs institutions dans la région de la Chaudière qui s'établit comme suit:

- 80.000 membres;
- \$420 millions à leur actif;
- 3.000 emplois directs ou indirects;
- 91 pour 100 de la population est membre de l'une des 50 Caisses populaires Desjardins de la Chaudière et confie pas moins de 79 pour 100 de ses épargnes à la Caisse populaire Desjardins.

Ce ne sont là que les grandes lignes de la campagne lancée officiellement par M. Raymond Blais, qui aujourd'hui, avec l'implantation du réseau informatique dont les caisses populaires ont été les précurseurs en Amérique, l'expansion des Caisses populaires Desjardins dans la région de la Chaudière se poursuit allègrement dans les principaux centres commerciaux des villes de Saint-Georges, de Sainte-Marie, de Beauceville et de Saint-Joseph.

Impact économique

Au 30 octobre 1979, l'actif consolidé des 50 Caisses populaires Desjardins de la région de la Chaudière a atteint plus de \$387 millions.

Aussi, a-t-on appris, les caisses populaires de la Chaudière ont consenti pour plus de \$109 millions en prêts personnels dans la région, soit une moyenne de \$3.633 par foyer.

Quant aux prêts hypothécaires, ils s'élèvent à quelque \$200 millions dont \$173.336.000 directement voués à l'habitation, de quoi abriter une ville de 34.665 habitants, à un prêt établi de \$15.000, a souligné M. Raymond Blais.

Selon les renseignements obtenus, les \$27 millions restants sont affectés aux prêts agricoles, commerciaux, industriels, de même qu'aux prêts aux coopératives et autres institutions.

M. Blais fit remarquer "qu'une bonne partie des prêts personnels ou sur garanties hypothécaires servait également au financement de petites entreprises familiales de types agricole, industriel ou commercial".

Au chapitre des emplois, les 50 caisses populaires de la Chaudière procurent à elles seules 400 emplois pour une masse salariale annuelle de \$4 millions.

De plus, la Société d'investissement Desjardins détient plus de 51 pour 100 du capital-actions de Culinar Inc., dont l'actif consolidé dépasse les \$35.7 millions. Cette importante entreprise est présente dans la Chaudière via ses filiales Vachon Inc. et Produits Diamants Ltée qui emploient 1.600 personnes à Ville Sainte-Marie de Beauce.

D'un autre côté, ajouta M. Blais, la Société d'investissement Desjardins détient 29 pour 100 du capital-actions de Canam-Manac dont l'actif dépasse les \$62.3 millions et qui emploie environ 1.000 travailleurs dans la région de la Chaudière.

Toujours dans le domaine industriel et commercial, les caisses populaires de la Chaudière et l'Union régionale de Québec ont investi \$400.000 dans la SODEQ Beauce-Appalaches, soit la plus importante participation avec 40 pour 100 de la mise de fonds initiale.

"Le rôle de la SODEQ Beauce-Appalaches, explique M. Raymond Blais, est d'investir des capitaux dans les petites et moyennes entreprises de la région et d'offrir une aide dans la

gestion de ces entreprises, soit une autre façon de nous engager dans le développement économique régional."

Egalement, les compagnies d'assurances de Mouvement Desjardins, l'Assurance-Vie Desjardins, la Société d'assurances des caisses populaires et La Sauvegarde ont notamment injecté \$6.8 millions en 1979 seulement, sous formes de prestations, de rentes, de participations, de ristournes, de commissions et de salaires.

Sous un autre rapport, souligne M. Blais, les Caisses populaires Desjardins sont présentes dans les réalisations comme la Station Multiair de Frampton, l'Aube Nouvelle de Saint-Victor et une foule d'activités sociales, culturelles ou sportives, ainsi que pour des montants se totalisant à quelque \$100.000 en dons et souscriptions de toutes sortes en 1979, sans compter la grande partie de trop-perçus de \$3 millions versés en ristournes, la même année.

Plan conjoint et coopération sont indispensables pour la vente du lait industriel (J.-Guy Fournier)

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — "En 1980, les producteurs de lait industriel de Québec-Sud ne doivent pas douter de la nécessité d'un plan conjoint dans le lait et du système coopératif, car ces deux organismes sont indispensables pour la mise en marché de nos produits".

C'est le message qu'a livré, hier, M. Jean-Guy Fournier, président du Syndicat des producteurs de lait de Québec-Sud, à quelque 280 producteurs, réunis en assemblée générale annuelle à Notre-Dame-des-Pins, dans la circonscription de Beauce-Nord.

M. Fournier a rappelé "qu'en 1979, ce n'est que par les idées de la base que les producteurs de lait industriel sont parvenus à enterrer la hache de

guerre qui existait depuis quelques années et qui a coûté très cher aux producteurs laitiers".

"Tous ces efforts n'ont pas été vains, a-t-il dit, puisqu'il y a eu signature d'entente de principe qui, au fur et à mesure que le temps va s'écouler dans les années 1980-81, apportera les réglementations nécessaires pour unifier davantage les producteurs laitiers du Québec".

La publicité

Considérant que le programme gouvernemental vise à cesser sa contribution financière dans le programme de la publicité, au dire de M. Jean-Guy Fournier "il va falloir vraiment que les producteurs de lait industriel de Québec-Sud prennent leur responsabilité pour l'avenir en décidant ensemble quelle orientation prendre dans ce domaine-là".

S'il n'en tient qu'aux administrateurs, a ajouté M. Fournier, "nous jugeons indispensable de fournir les arguments pour continuer le programme publicitaire, afin d'éviter que le beurre ait à subir une diminution constante de sa consommation, comme ce fut le cas dans les années 1967 à 1978".

Pour démontrer que la publicité est rentable, le président Jean-Guy Fournier a rappelé "qu'en 1979, la consommation du beurre a augmenté de 4 pour 100 et qu'en novembre cette augmentation a été de 5.7 pour 100 par rapport au même mois de l'année précédente, et qu'en décembre 1979 les ventes de beurre ont connu un bond sans précédent".

Ce n'est que par ce surplus de consommation, a ajouté M. Fournier "qu'on a réussi à obtenir une augmentation de nos quotas de 2 pour 100 au niveau de tout le Canada".

Ceci démontre à poursuivre le président du Syndicat des producteurs de lait industriel de Québec-Sud, "qu'il est important de poursuivre l'action de la publicité pour redonner au beurre et à tous nos produits laitiers, leur image de produits naturels et sains, car si on diminue tous les efforts qu'on a faits à date dans la publicité, ça aurait pour effet de donner un élan aux produits artificiels et nuisibles à la santé".

Prélevé

Suite aux remarques du président Jean-Guy Fournier, les producteurs de lait industriel de Québec-Sud se prononcèrent en faveur de contribuer à la publicité pour assurer le maintien des activités du bureau laitier au niveau actuel, vu que le Québec détient 48 pour 100 des quotas de mise en marché et que la moitié de cette production sert à faire du beurre.

Ainsi, il a été résolu par les producteurs de lait industriel de Québec-Sud d'augmenter le prélevé pour la publicité jusqu'à \$0.13 le 100 livres de lait pour maintenir les activités actuelles à un même niveau et de hausser la contribution d'un sou additionnel pour permettre au Groupe de promotion des produits laitiers du Québec de maintenir ses activités supplémentaires au programme national.



Le président Jean-Guy Fournier que l'on aperçoit à la gauche de la photo, est accompagné du secrétaire du Syndicat des producteurs de lait industriel de Québec-Sud, M. Laurent Poulin.

Commission Scolaire Régionale Louis-Frédéric

AVIS PUBLIC INSCRIPTION DES ETUDIANTS

Année scolaire 1980-1981

Les étudiants qui désirent fréquenter une école de la Commission scolaire régionale Louis-Frédéric en septembre 1980, doivent s'inscrire entre le 27 février et le 19 mars 1980, en adressant leur demande d'inscription directement à l'école concernée ou en communiquant avec le bureau du sousigné, au numéro 837-0241, poste 20.

N.B.: Les étudiants qui fréquentent déjà une école de la Commission ou une école élémentaire du territoire de la Commission, ne sont pas concernés par cet avis car des mesures seront prises pour satisfaire à cette exigence.

RENOIT CARON
Directeur général adjoint

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES ENR.

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPETITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391

A bon parieur bon gros lot

Le jeu facile où il suffit de marquer 6 numéros sur 36

6/36

émilien thériault inc.

SPECIAL 25^e ANNIVERSAIRE

HITACHI

TELECOULEUR PORTATIF A ECRAN DE 20 PO.

\$629

VENEZ FÊTER AVEC NOUS

25 ANS A VOTRE SERVICE

HFC270 Ensemble Modèle Olympique

Amplificateur 50 watts RMS total
Récepteur AM-FM stéréo
Touche-disque semi-automatique
Haut-parleurs 3 voies
Base ultra-moderne

CT-941 100% transistor
Système Luminar
Cabinet en bois à fini noyer
Garantie 3 ans pièces et main-d'œuvre

Garantie 20 ans sur les transistors

3125, Boul. Ste-Anne, Giffard 661-0674

SPEC LES SPECIALISTES DE L'ELECTRONIQUE

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Christophe

Baisse de taxe prévue à Lauzon

par Gilles PEPIN

LAUZON — Le conseil municipal de Lauzon s'attend à présenter son budget dans trois semaines, environ, et tout porte à croire que les citoyens de cette municipalité, en considérant l'appropriation par la ville du champ de l'impôt scolaire normalisé, profiteront d'une diminution de la taxe foncière.

C'est ce qu'a laissé entendre le maire, M. Jean-Marc Lessard, hier soir, à l'occasion d'une séance ordinaire de ce conseil municipal.

Le maire n'a pas donné tellement de détail, si ce n'est que la partie du

budget concernant les loisirs sera pratiquement doublée grâce aux gains apportés par la réforme fiscale. Le secteur du loisir socio-culturel, qui souffre d'une indigence marquée, accablément, serait surtout favorisé.

Il n'est cependant pas question de favoriser un dédoublement, mais plutôt d'établir une collaboration avec certains services existants, par exemple avec la bibliothèque du cégep, selon une indication donnée hier soir.

M. Lessard a aussi précisé l'intention des autorités municipales de continuer à favoriser le bénévolat, en

accordant un certain soutien à ce niveau, notamment en ce qui concerne certaines tâches de secrétariat.

Le maire de Lauzon en a profité pour annoncer la préparation d'un plan de loisir. Ce plan serait dévoilé d'ici quelques mois et il sera discuté publiquement, de façon à pouvoir mieux répondre aux désirs de la population, a dit M. Jean-Marc Lessard.

La police

Le conseil municipal de Lauzon prendra très bientôt une décision

quant au projet de regroupement de son service de police avec celui de Lévis.

Le maire Jean-Marc Lessard a fait une telle déclaration, hier soir, niant ainsi une rumeur qui aurait voulu que la Ville de Lauzon ait déjà décidé de refuser de s'engager dans une réalisation de ce projet.

"Toutes les études sont prêtes et le sujet est à l'ordre du jour d'une séance de comité qui aura lieu après cette assemblée", a déclaré le maire Lessard au cours de l'assemblée régulière du conseil municipal.

Un syndicat dénonce la planification

par Gilles PEPIN

LAUZON — Le syndicat des employés des services extérieurs de la ville de Lauzon a accusé l'employeur d'une mauvaise planification, hier soir, en remettant au conseil municipal une longue liste de travaux qui pourraient, selon les représentants syndicaux, occuper actuellement les 16 employés qui ont été mis à pied par les autorités municipales à cause du manque de neige.

Les nombreux contribuables, qui assistaient alors à la séance municipale, ont appris que le syndicat a inscrit un grief à la suite des congédiements qui ont été faits au cours des trois dernières semaines. Le maire, M. Jean-Marc Lessard, a répliqué hier soir que le conseil est d'accord pour l'arbitrage et qu'il se conformera à la décision qui sera rendue à ce niveau.

M. Jacques Bargoné, président du

syndicat des employés des services extérieurs de la ville de Lauzon, a signalé qu'il n'y a que deux autres villes, dans la région de Québec, qui ont congédié des employés à cause du manque de neige, celles de Saint-Romuald et de Sainte-Foy. Mais ce qu'il y a de particulier à Lauzon, selon M. Bargoné, c'est que les employés mis à pied par cette municipalité avaient acquis leur permanence depuis de nombreuses années. Il y en avait qui n'avaient pas manqué d'ouvrage depuis qu'ils étaient à l'emploi de la

municipalité, soit depuis 11, 12 et même jusqu'à 13 ans.

Justement en raison de ce nombre d'employés permanents à Lauzon, cette ville s'est un peu retrouvée avec un problème différent de celui d'autres municipalités, a signalé le maire Jean-Marc Lessard.

Dans l'avenir, a souligné M. Lessard, ce personnel sera possiblement appelé à être diminué, principalement parce que la ville de Lauzon prévoit exécuter moins de travaux en régie. Les promoteurs, par exemple, contribueront davantage dans la construction de nouvelles rues et ils exécuteront probablement eux-mêmes les travaux. La ville veut tenter d'éviter le plus possible les éventuelles mises à pied d'employés permanents.

Le maire Lessard a profité de l'occasion pour annoncer que la ville de Lauzon prévoit des travaux évalués à \$60,000 au poste de police. Un règlement municipal décrétant de tels travaux serait présenté incessamment.

Les travaux, dont a parlé le président syndical, pour occuper les employés déjà mis en chômage, concerneraient différentes réparations, notamment au garage municipal, à l'usine de filtration, le déglacage de grilles et de trottoirs, la réparation de barricades et de panneaux de signalisation. Le syndicat a même suggéré la construction d'un entrepôt qui pourrait abriter le sel utilisé dans les rues et que des intrus vont parfois voler actuellement dans la réserve à ciel ouvert.

Mais il appartient aux autorités municipales de planifier l'ouvrage, a répondu le maire Lessard, qui a toutefois très bien accepté de reconsidérer le problème à la lumière des faits nouvellement exposés.

Le conseil municipal, dont la décision fut appuyée sur des rapports déjà produits par des directeurs de services, est donc disposé à réévaluer le problème. "Le conseil est ouvert pour réviser sa décision, s'il y a lieu", a dit le maire Lessard, en promettant de discuter incessamment avec le syndicat au sujet de la planification des travaux municipaux.



Le Soleil, Gilles PEPIN

Un souper-bénéfice, qui servait aussi à démystifier ce qu'est véritablement un repas végétarien et à sensibiliser les convives à l'importance d'une saine alimentation.

Le menu végétarien devient populaire

par Gilles PEPIN

du bureau du Soleil

LEVIS — La nourriture végétarienne est bien appréciée sur la rive sud de Québec.

Le Groupe ressources communautaires de Pointe-Levy, un nouvel organisme à but non lucratif, incorporé depuis décembre dernier, a accueilli

un peu plus de 200 personnes, récemment, pour déguster un repas végétarien qui avait été préparé par ses quelque 40 membres.

Ces convives se sont régales de ragoût d'orge et de lentilles, de mousaka, de lasagne, de salades, etc.

Organisé dans le but de démystifier ce qu'est véritablement un repas végétarien et de sensibiliser les participants à l'importance d'une saine alimentation, cette activité servait en outre à ramasser des fonds pour le Groupe des ressources communautaires de Pointe-Levy.

Il s'agissait d'un souper-bénéfice, dont les cuisiniers étaient nul autre que les membres de l'association. Ceux-ci veulent louer un local qui servira à la fois de lieu de réunion et de réception des marchandises que ces personnes désirent acheter désormais collectivement.

La présidente, Mme Jacinthe Vallée, a déclaré que cette activité populaire avait été un franc succès. Mme Vallée a de plus révélé que son groupe vient de préparer un livre de recettes qui sera bientôt sous presse.

Une autre activité populaire, projetée par le Groupe des ressources communautaires sera un repas champêtre, l'été prochain, a aussi annoncé la présidente Jacinthe Vallée.



ORDONNANCE # 10

(RÈGLEMENT NO 2271 ET AMENDEMENT)
Concernant le tarif des prix exigibles pour les stationnements ci-dessous énumérés:

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement 2271, tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité Exécutif de la Ville de Québec a édicté, lors de réunions tenues les 28 juillet 1978 et 14 février 1979, l'ordonnance suivante pour déterminer le tarif des prix exigibles pour les stationnements suivants:

TARIF	En opération du lundi 8h00 au samedi 18h00, sauf les jours fériés	En opération du lundi 8h00 au vendredi 18h00, sauf les jours fériés
	St-Vallier	Limoilou Centre-Ville
1 heure	\$ 0.25	\$ 0.25
2 heures	0.50	0.50
5 heures	0.75	0.75
Jour (8h00 à 18h00) (J)	1.00	1.00
24 heures (J)		
Nuit (18h00 à 8h00) (N)	0.50	0.50
Mois		
		Parc Victoria
		Ouest
		\$ 0.25
		0.50
		0.75
		1.00
		12.00

La présente ordonnance fait partie du règlement 2271, entre en vigueur suivant la loi et devient obligatoire à compter du 1er mars 1980.

Édictée à Québec ce 14e jour de février 1980

Le Greffier de la Ville
Antoine Carrier, avocat



COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants

Nom Adresse Catégorie

Québec, le 22 février 1980.

COMTE DE LOUIS-HEBERT

AUDY, André 2600, Boul. Laurier, (1) Bar avec extension sur Terrasse, (dans Amphithéâtre)

pour le bénéfice de: Entrain Inc. (Ste-Foy)

COMTE DE TASCHEREAU

LACASSE, Mme Fernande 277, rue St-Vallier est, (1) Restaurant Québec (ville)

BIANKI, Richard 202, rue Bagot Québec (ville) Épicerie

BRISSON, Arthur 410, rue St-Anselme, Québec (ville) (1) Restaurant

COMTE DE VANIER

DESJARDINS, Mme Lucie 1975, rue Fleur de Lys, Québec (ville) (1) Brasserie avec œuvres musicales

pour le bénéfice de: "Brasserie La Bulle Inc."

FORTIER, Gilles

1835, rue Mgr Plessis, app. 103, Québec (ville) Épicerie

COMTE DE MORENCY

SASSEVILLE, Claude 3225, Boul. Ste-Anne, Beauport (ville) Épicerie

COMTE DE CHARLESBOURG

LETENDRE, Mme Diane rue Bonnier, (Secteur Charlesbourg ouest), Québec (ville) (1) Restaurant, (1) Bar

pour le bénéfice de: Restaurant Bonnier Ltée

COMTE DE CHARLEVOIX

SIMARD, Lionel-Jean 2, Route de l'Équerre, Baie St-Paul (paroisse) (1) Restaurant avec œuvres musicales

pour le bénéfice de: lui-même & Jean-Denis Simard

MENARD, Désiré

11, rue St-Jean-Baptiste, Baie St-Paul (ville) (1) Restaurant avec œuvres musicales

pour le bénéfice de: Restaurant Disco-Bar l'Énergie Inc.

COMTE DE LEVIS

MORNEAU, Pierre Hôtel/Motel Bernières Inc., 1535, rue Aréna, Bernières (s.d.) (1) Restaurant, (1) Bar, (1) Réceptions (dans Hôtel)

AFIN D'ÊTRE VALIDE, TOUTE OBJECTION À CES DEMANDES DOIT ÊTRE FAITE PAR ÉCRIT, DUMENT MOTIVÉE ET ASSERMÉE DANS LES 15 JOURS DU PRÉSENT AVIS AU: SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

CASE POSTALE 190, STATION 8, QUÉBEC 2, Q.U. G1K 7A6

AVIS

DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE

PRENEZ avis que la compagnie DUHAMONT INC. demandera au Ministre des Consommateurs, Cooperatives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

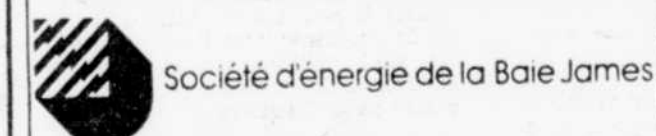
Signé à Québec, le 19 février 1980

Me BRUNO LETARTE, notaire procureur de la compagnie

Abandon de charte

Prenez avis, que la compagnie Comité des Loisirs de Touraine Inc. demandera au ministre des Consommateurs, Cooperatives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Levis Martel, prés.



APPELS D'OFFRES

Aménagement de la Grande Rivière

Heure limite: 15h30, heure de Montréal

aux dates indiquées

LE MARDI 18 MARS 1980

SEBJ 80-0263

FOURNITURE DE QUINZE (15) CAMIONS, PVB 25 000 LB

A 60 000 LB EQUIPES D'ACCESSOIRES VARIÉS

GARANTIE DE SOUMISSION: \$25,000

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

LE MARDI 18 MARS 1980

SEBJ 80-0265

FOURNITURE DE VINGT-SIX (26) CAMIONNETTES 4x2

ET 4x4 D'UN PVB DE 3220 KG ET DE 3400 KG

GARANTIE DE SOUMISSION: \$15,000

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

LE MARDI 18 MARS 1980

SEBJ 80-0284

FOURNITURE DE CENT SOIXANTE-HUIT (168) CAMIONNETTES

4x2 ET 4x4 PVB 3220 KG ET 3400 KG

GARANTIE DE SOUMISSION: \$80,000

PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: \$10

Les documents d'appels d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

Société d'énergie de la Baie James

Direction Approvisionnement

800, boul. de Maisonneuve est

19e étage

Montréal, (Québec)

H2L 4M8

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.

Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner.

Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

Pour renseignements, tel. 844-3741, poste 333

A. Rousseau, Directeur, Approvisionnement



Gouvernement du Canada
Commission des champs
de bataille nationaux

Government of Canada
The National Battlefields
Commission

APPEL D'OFFRES

Projet: Addition d'extincteurs automatiques dans l'atelier de réparation et entreposage sis au 701, chemin St-Louis à Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées à:

Commission des champs de bataille nationaux
390, avenue de Bernières
Québec, (Québec)
G1R 2L7

seront reçues jusqu'à 11:00 heures (heure de Québec) le 4 mars 1980; l'ouverture des soumissions suivra à laquelle les soumissionnaires sont invités.

Les soumissions devront être présentées pour la totalité d'un ouvrage, comme indiqué dans les documents d'appel d'offres.

Les plans et devis qui s'y rapportent peuvent être obtenus à l'adresse suivante sur présentation d'un dépôt de \$25 (chèque visé). Ce dépôt sera remboursable seulement si l'entrepreneur soumissionne.

J.M. LAGACE ET ASSOCIES
2900, des Quatre-Bourgeois
Québec, (Québec)
G1V 1Y4
Tél.: 653-5201 (indicatif régional 418)

La Commission n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Secrétaire
Commission des champs de
bataille nationaux
LEON TASCHEREAU

Québec, ce 26 février 1980



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue University, Montréal (Québec) H3A 1K3, seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du Bureau de Distribution des plans à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 80M-054P - Construction d'un deuxième étage, Edifice des visiteurs, Institution Cowansville, COWANSVILLE (Québec)

On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de poste suivants: Cowansville, Farnham, Bedford et Sutton (Québec), aux bureaux de l'Association de la Construction à Montréal, Sherbrooke et Granby (Québec) ainsi qu'au bureau du ministère à Québec (Québec).

Date limite: le jeudi 13 mars 1980

Dépôt: \$50

Renseignements: Tél.: (514) 283-6656, 283-6554 et 283-7793.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

en bref

Le tourisme aux îles

CAP-AUX-MEULES — Réuni en colloque en fin de semaine dernière, à l'initiative de la Commission de développement touristique des îles de la Madeleine, une soixantaine d'intervenants oeuvrant dans le secteur du tourisme madelinot se sont prononcés en faveur d'un développement progressif et contrôlé de l'industrie touristique aux îles. On a également proposé l'addition d'un second traversier pour décongestionner le "Lucy Maud Montgomery", littéralement débordé en période de pointe. De façon à répartir le plus largement possible les retombées économiques générées par le tourisme, on propose aux Madelinots de multiplier les petites unités d'habitation à proximité de leur résidence, ce qui aurait en outre l'avantage de favoriser un contact plus étroit entre les visiteurs et la population de l'archipel. D'autres propositions visent au développement de la gastronomie et de l'artisanat typiquement madelinots, et à l'allongement de la saison touristique.

Conférence de M. Aimé Gagné

LA POCATIÈRE — A son souper de demain, à l'hôtel Victoria de La Pocatière, le Cercle de presse de la Côte-du-Sud recevra comme conférencier le président du Conseil de presse du Québec, M. Aimé Gagné. Les journalistes de la région s'étendant de Montmagny à Rivière-du-Loup discuteront également du mode d'attribution du prix Georges-Pelletier, que le Cercle de presse décerne annuellement au plus méritant de ses membres.

Campagne de souscriptions

RIMOUSKI — Le Conseil des loisirs de l'Est du Québec a reçu les souscriptions de quelque 98 municipalités et organismes de loisirs de la région. La campagne de souscription du CLEQ se poursuit jusqu'au 31 mars, et l'organisme compte recevoir l'appui des municipalités, institutions scolaires, corporations de plein air, comités de loisirs, associations régionales et de nombreux organismes s'occupant de loisir dans la région.

Nouvelle Chambre de commerce

SAINT-ALBAN — Une nouvelle Chambre de commerce senior a vu le jour à Saint-Alban, dans le comté de Portneuf. Au cours d'une assemblée générale publique, on a procédé à la formation du comité exécutif qui se compose de M. Gaston Falardeau, président; des vice-présidents Jean-Pierre Naud, Denis Laperrière et Mme Victoire Perron; de la secrétaire, Mme Mariette Chalifour, et des administrateurs Jean-Paul Julien, Marcel P. Marcotte, Dominique Perron, Mme Rolande Dolbec et Mme Gaby Poulin.

Dépotoir

BAIE-SAINT-PAUL — La municipalité de Baie-Saint-Paul a acquitté dernièrement le dernier versement à effectuer pour utiliser le dépotoir, propriété de la ville. Un montant de \$3.600 a donc été consacré à cette fin.



Le Soleil, Marc Lestage

JANIK vous attend

La mascotte des Jeux d'hiver du Québec, JANIK, vous attend à Thetford Mines où se dérouleront ces compétitions, du 29 février au 9 mars prochain.

Les 50 caisses de la Chaudière

"Parlons de notre région" thème d'une campagne de communication

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Les 50 caisses populaires de la région la Chaudière viennent de lancer une campagne dite de communication, sous le thème "Parlons de notre région".

C'est M. Raymond Blais, directeur général de l'Union régionale de Québec, qui a fait connaître les objectifs de cette campagne, lors d'une conférence de presse à Saint-Georges de Beauce.

Selon M. Blais, nous voulons faire ressortir l'importance des Caisses populaires Desjardins et de leurs institutions dans la région de la Chaudière qui s'établit comme suit:

- 80.000 membres;
- \$420 millions à leur actif;
- 3.000 emplois directs ou indirects;
- 91 pour 100 de la population est membre de l'une des 50 Caisses populaires Desjardins de la Chaudière et confie pas moins de 79 pour 100 de ses épargnes à la Caisse populaire Desjardins.

Ce ne sont là que les grandes lignes de la campagne lancée officiellement par M. Raymond Blais, qui aujourd'hui, avec l'implantation du réseau informatique dont les caisses populaires ont été les précurseurs en Amérique, l'expansion des Caisses populaires Desjardins dans la région de la Chaudière se poursuit allégrement dans les principaux centres commerciaux des villes de Saint-Georges, de Sainte-Marie, de Beauceville et de Saint-Joseph.

Impact économique

Au 30 octobre 1979, l'actif consolidé des 50 Caisses populaires Desjardins de la région de la Chaudière a atteint plus de \$387 millions.

Aussi, a-t-on appris, les caisses populaires de la Chaudière ont consenti pour plus de \$109 millions en prêts personnels dans la région, soit une moyenne de \$3.633 par foyer.

Quant aux prêts hypothécaires, ils s'élèvent à quelque \$200 millions dont \$173.336.000 directement voués à l'habitation, de quoi abriter une ville de 34.665 habitants, à un prêt établi de \$15.000, a souligné M. Raymond Blais.

Selon les renseignements obtenus, les \$27 millions restants sont affectés aux prêts agricoles, commerciaux, industriels, de même qu'aux prêts aux coopératives et autres institutions.

M. Blais fit remarquer "qu'une bonne partie des prêts personnels ou sur garanties hypothécaires servait également au financement de petites entreprises familiales de types agricole, industriel ou commercial".

Au chapitre des emplois, les 50 caisses populaires de la Chaudière procurent à elles seules 400 emplois pour une masse salariale annuelle de \$4 millions.

De plus, la Société d'investissement Desjardins détient plus de 51 pour 100 du capital-actions de Culinar Inc., dont l'actif consolidé dépasse les \$35.7 millions. Cette importante entreprise est présente dans la Chaudière via ses filiales Vachon Inc. et Produits Diamants Ltée qui emploient 1.600 personnes à Ville Sainte-Marie de Beauce.

D'un autre côté, ajouta M. Blais, la Société d'investissement Desjardins détient 29 pour 100 du capital-actions de Canam-Manac dont l'actif dépasse les \$62.3 millions et qui emploie environ 1.000 travailleurs dans la région de la Chaudière.

Toujours dans le domaine industriel et commercial, les caisses populaires de la Chaudière et l'Union régionale de Québec ont investi \$400.000 dans la SODEQ Beauce-Appalaches, soit la plus importante participation avec 40 pour 100 de la mise de fonds initiale.

"Le rôle de la SODEQ Beauce-Appalaches, explique M. Raymond Blais, est d'investir des capitaux dans les petites et moyennes entreprises de la région et d'offrir une aide dans la

gestion de ces entreprises, soit une autre façon de nous engager dans le développement économique régional."

Egalement, les compagnies d'assurances de Mouvement Desjardins, l'Assurance-Vie Desjardins, la Société d'assurances des caisses populaires et La Sauvegarde ont notamment injecté \$6.8 millions en 1979 seulement, sous formes de prestations, de rentes, de participations, de ristournes, de commissions et de salaires.

Sous un autre rapport, souligne M. Blais, les Caisses populaires Desjardins sont présentes dans les réalisations comme la Station Multiar de Frampton, l'Aube Nouvelle de Saint-Victor et une foule d'activités sociales, culturelles ou sportives, ainsi que pour des montants se totalisant à quelque \$100.000 en dons et souscriptions de toutes sortes en 1979, sans compter la grande partie de trop-perçus de \$3 millions versés en ristournes, la même année.

Plan conjoint et coopération sont indispensables pour la vente du lait industriel (J.-Guy Fournier)

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — "En 1980, les producteurs de lait industriel de Québec-Sud ne doivent pas douter de la nécessité d'un plan conjoint dans le lait et du système coopératif, car ces deux organismes sont indispensables pour la mise en marché de nos produits".

C'est le message qu'a livré, hier, M. Jean-Guy Fournier, président du Syndicat des producteurs de lait de Québec-Sud, à quelque 260 producteurs, réunis en assemblée générale annuelle à Notre-Dame-des-Pins, dans la circonscription de Beauce-Nord.

M. Fournier a rappelé "qu'en 1979, ce n'est que par les idées de la base que les producteurs de lait industriel sont parvenus à enterrer la hache de

guerre qui existait depuis quelques années et qui a coûté très cher aux producteurs laitiers".

"Tous ces efforts n'ont pas été vains, a-t-il dit, puisqu'il y a eu signature d'entente de principe qui, au fur et à mesure que le temps va s'écouler dans les années 1980-81, apportera les réglementations nécessaires pour unifier davantage les producteurs laitiers du Québec".

La publicité

Considérant que le programme gouvernemental vise à cesser sa contribution financière dans le programme de la publicité, au dire de M. Jean-Guy Fournier "il va falloir vraiment que les producteurs de lait industriel de Québec-Sud prennent leur responsabilité pour l'avenir en décidant ensemble quelle orientation prendre dans ce domaine-là".

S'il n'en tient qu'aux administrateurs, a ajouté M. Fournier, "nous jugeons indispensable de fournir les arguments pour continuer le programme publicitaire, afin d'éviter que le beurre ait à subir une diminution constante de sa consommation, comme ce fut le cas dans les années 1967 à 1978".

Pour démontrer que la publicité est rentable, le président Jean-Guy Fournier a rappelé "qu'en 1979, la consommation du beurre a augmenté de 4 pour 100 et qu'en novembre cette augmentation a été de 5.7 pour 100 par rapport au même mois de l'année précédente, et qu'en décembre 1979 les ventes de beurre ont connu un bond sans précédent".

Ce n'est que par ce surplus de consommation, a ajouté M. Fournier "qu'on a réussi à obtenir une augmentation de nos quotas de 2 pour 100 au niveau de tout le Canada".

Ceci démontre a poursuivi le président du Syndicat des producteurs de lait industriel de Québec-Sud, "qu'il est important de poursuivre l'action de la publicité pour redonner au beurre et à tous nos produits laitiers, leur image de produits naturels et sains, car si on diminue tous les efforts qu'on a faits à date dans la publicité, ça aurait pour effet de donner un élan aux produits artificiels et nuisibles à la santé".

Prélevé

Suite aux remarques du président Jean-Guy Fournier, les producteurs de lait industriel de Québec-Sud se prononcèrent en faveur de contribuer à la publicité pour assurer le maintien des activités du bureau laitier au niveau actuel, vu que le Québec détient 48 pour 100 des quotas de mise en marché et que la moitié de cette production sert à faire du beurre.

Ainsi, il a été résolu par les producteurs de lait industriel de Québec-Sud d'augmenter le prélevé pour la publicité jusqu'à \$0.13 le 100 livres de lait pour maintenir les activités actuelles à un même niveau et de hausser la contribution d'un sou additionnel pour permettre au Groupe de promotion des produits laitiers du Québec de maintenir ses activités supplémentaires au programme national.



Le président Jean-Guy Fournier que l'on aperçoit à la gauche de la photo, est accompagné du secrétaire du Syndicat des producteurs de lait industriel de Québec-Sud, M. Laurent Poulin.

Commission scolaire Régionale Louis-Frédéric

AVIS PUBLIC
INSCRIPTION DES
ETUDIANTS

Année scolaire 1980-1981

Les étudiants qui désirent fréquenter une école de la Commission scolaire régionale Louis-Frédéric en septembre 1980, doivent s'inscrire entre le 27 février et le 19 mars 1980, en adressant leur demande d'inscription directement à l'école concernée ou en communiquant avec le bureau du sousigné, au numéro 837-0241, poste 20.

R.B.
Les étudiants qui fréquentent déjà une école de la Commission ou une école élémentaire du territoire de la Commission, ne sont pas concernés par cet avis car des mesures seront prises pour satisfaire à cette exigence.

RENOIT CARON
Directeur général adjoint

RENOVATEUR DE BAIGNOIRES ENR.

LAVABOS - TOILETTES

A DOMICILE
CHOIX DE COULEURS
PRIX COMPETITIF
ESTIMATION GRATUITE

Charles Couture
(418) 524-5391

A bon parieur bon gros lot

Le jeu facile où il suffit de marquer 6 numéros sur 36

6/36

émilien thériault inc.

SPECIAL 25^e ANNIVERSAIRE

HITACHI

TELECOULEUR PORTATIF A ECRAN DE 20 PO.

\$629

CT-941 100% transistor
Système Luminar
Cabinet en bois à fini noyer
Garantie 3 ans pièces et main-d'oeuvre

Garantie 20 ans sur les transistors

VENEZ FÊTER AVEC NOUS

25 ANS A VOTRE SERVICE

HFC270 Ensemble Modèle Olympique
HA270 Amplificateur 50 watts RMS total
FT270 Récepteur AM-FM stéréo
HT324 Tourne-disque semi-automatique
HF271 Haut-parleurs 3 voies
LAC4000 Base ultra-moderne

MISE DE CÔTÉ PLAN DE FINANCEMENT

3125, Boul. Ste-Anne, Giffard 661-0674

MEMBRE SPEC LES SPECIALISTES DE L'ELECTRONIQUE

décès et avis divers

• rhétoriciens et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BEAUDET (Damase)



A l'infirmerie de la Maison provinciale, le 24 février 1980, à l'âge de 77 ans et 10 mois, est décédé le frère Damase Baudet (frère Louis-Emilien), de la communauté des Frères Maristes de Valcartier. La dépouille mortelle sera exposée au parloir de la Maison provinciale au 7141 avenue Royale, Châteaue-Richer. Les funérailles auront lieu dans la chapelle de la communauté mardi le 26 février à 19h30 (7h30 du soir). Il laisse dans le deuil, outre ses confrères en religion, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Philippe Baudet (Noëlla Demers) de Leclercville, Mme Frédéric Bouffard (Hélène Baudet) de Québec, M. et Mme Lucien Baudet (Marie-Anne Pélusse), M. et Mme Christophe Lemay (Jeanne Baudet), Mme Victor Paris (Claire Baudet), M. et Mme Norbert Houle (Germaine Lebeuf), tous de Leclercville; de nombreux neveux et nièces dont sœur Christine Bouffard, du Bon-Pasteur, et frère Claude Baudet, Mariste; un grand nombre d'amis et d'anciens élèves dans les localités où il exerça sa profession d'éducateur, principalement à Irberville, Baie-St-Paul, St-Michel et Pont-Rouge. Spécialiste des méthodes actives avec des débuts, il utilisait des moyens ingénieux pour leur apprendre rapidement l'art de lire, d'écrire et de compter.

BELAND (Vincent) — A Neuville, le 23 février, à l'âge de 58 ans, est décédé subitement M. Vincent Beland, époux de dame Rita Beland. Il demeurait au 24 Père Rhéaume, Neuville. Les funérailles ont eu lieu lundi à 14 heures en l'église de Neuville, et l'inhumation a eu lieu au cimetière de Neuville, sous la direction de la maison Roger Benoit et Fils Ltée.

BILODEAU (Gérard) — Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Ghislain Beland (Mireille Giras), M. et Mme Mario Lemay (Claudine Beland), Claude et Nicole Beland, sa belle-mère Mme Anselme Beland, plusieurs frères, et sœurs, beaux-frères, et belles-sœurs, neveux et nièces, cousins, cousines.



A l'hôpital Laval, le 23 février 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Gérard Bilodeau, maître-coiffeur pour hommes, ex-président des Compagnons de Barbier, époux de dame Irene Laliberté. Il demeurait au 1588 boulevard St-Cyrille. Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 février à 14h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
2815 Quatre-Bourgeois
à 13h45 pour l'église St-Denis, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Jean-Paul Poulin (Noëlla), M. et Mme Roger Bilodeau (Raymonde Parent), M. et Mme Yvon Bilodeau (Nicole Lemieux), M. et Mme Jean-Guy Bilodeau (Antonia Audet), M. et Mme Hébert Robitaille (Rejeanne), M. et Mme Michel Bilodeau (Diane Brousseau), M. et Mme Jacques Bilodeau (Ginette Cloutier), M. et Mme Marcel Bilodeau (Lucie Bédard), sœur, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Romeo Dubuc (Rosanna), ses belles-sœurs: Mme Adélard Bilodeau (Graziella), Mme Raoul Bilodeau (Irma), Mme Raoul Bilodeau (Mary), Mme Emile Bilodeau (Oxilia), Mme Valérie Dorval Laliberté, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Paul Beland (Gemma Beaudoin), M. et Mme Roland Beland (Cécile Lapierre), M. et Mme Gaston Laliberté (Jeanne D'Arc Godbout), M. et Mme Armand Laliberté (Gisèle David), M. et Mme Robert Godbout (Yvette Laliberté), M. et Mme Paul Moreau (Thérèse Laliberté), M. et Mme Maurice Gagnon (Lucille Laliberté), M. et Mme Benoît Bisson (Huguette Laliberté), M. et Mme André Labrecque (Lise Laliberté), ainsi que de nombreux petits-enfants, neveux et nièces.

CHARBONNEAU (Avila) — A Chicoutimi, le 24 février 1980, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Avila Charbonneau, agronome, époux en premières nocces de feu dame Clara Aubin, et en secondes nocces de feu dame Isola Aubin. Il demeurait au

1289 boul. Renaud, Rivière-Du-Moulin. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire.

Gravel & Fils
825 av. Bégin
Coin des Champs Élysées
Chicoutimi
Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 février, à 14h., en l'église St-Isidore et l'inhumation au cimetière St-François Xavier, Chicoutimi. Il fut le premier agronome résident à Chicoutimi, membre fondateur de la Société d'Agriculture de Chicoutimi. Il laisse dans le deuil ses enfants, Dr Aubin Charbonneau, Robert Charbonneau, agronome (Marthe Tremblay), Marguerite (Patrice Tremblay), un gendre, M. Fernand Desbiens (feu Claire Charbonneau), un frère, M. Arthur Charbonneau (Anna Forest), également dans le deuil, de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

COULOMBE (Gérard) —



A Québec, le 24 février 1980, est décédé subitement M. Gérard Coulombe ex-employé de la Ville de Québec, époux de dame Alice Drouin. Il demeurait au 500, 12ème rue, Limoilou. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 27 février à 14h. Départ du

Funérarium de l'Anse
280, 8ème rue
à 13h45 pour l'église St-Fidèle et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, son frère: M. Célestin Coulombe de Montréal. Ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Louis Lefebvre (Huguette) de Sherbrooke, M. et Mme André Martel (Micheline), Sylvie et Claude Jobin, Marie-France Pagé, étudiante, ses frères, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Marie Pagé (Cécile Boilard), Mme Paul Beaulieu (Marguerite), M. et Mme Rodolphe Pagé (Lucille Villeneuve), Mlle Juliette Pagé, M. et Mme Jean B. Lépine (Françoise Pagé), Mme Marcel Pagé (Claire Plante), M. et Mme Roger Jobidon (Marie-Marthe Pagé), M. et Mme Armand Boutet (Thérèse), Mme Robert Boutet, Mme Gaston Boutet, ses petits-enfants: Martin, Nathalie, Sébastien, Dominique Pagé, Eric et Claude Beaulieu, Marie-Eve Pagé Lefebvre, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

FILLION (Marc-André) — A Rimouski, le 24 février 1980, à l'âge de 79 ans, est décédé Maître Marc-André Fillion, notaire, époux en 1ère nocce de feu dame Alberte Côté, et en seconde nocce de dame Marie-Anne Madore. Il demeurait à 126 rue Vimy, Rimouski. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 février à 14h30. Départ de la maison funéraire.

Claude Ouellet
134 rue Rouleau
pour la cathédrale de Rimouski, et de là au cimetière St-Germain. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses filles et gendres: Doc, et Mme Michel Delisle (Andrée), Maître et Mme Antoine Carrier (Yolande) de Québec, M. et Mme Alvin Caron (Marjolaine) de Port Alfred, ses petits-enfants: Mireille et Renaud Delisle, Stéphanie, Geneviève et Patrick Carrier, Jonathan Caron, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Paul Fillion (Collette Verreault) de Joliette, M. et Mme André-A. Ross (Gilberte Fillion), M. et Mme Charles-B. Belzile (Alice Fillion) de Rimouski, Mme Thérèse Thibault de Montréal.

GAMACHE (Jean-Georges) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 24 février, à l'âge de 63 ans, est décédé Jean-Georges Gamache, époux de Carmen Chouinard. Il demeurait à l'Islet. Les funérailles, mercredi à 14h30. Départ du salon.

Kirouac et Fils
de l'Isletville
à 14h10 pour l'église l'Islet-Sur-Mer et de là au cimetière paroissial. Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, Florida (Alida Bois), Antonio (Anna Litalien-Caron), Lucienne (Louis-Philippe Chegeon), Doréména (Adèle D'Arc vrette), Lucien (Jeanne-D'Arc Menard), Marie-Paule (Gérard Racette), ainsi que plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces.

LEBUC (Gertrude Hamel) — A l'Hôtel Général de Montréal, le 25 février 1980, est décédée Gertrude Hamel. Outre son cher époux elle laisse dans le deuil ses enfants, Michael, Richard, Jacqueline, Christine, fille bien-aimée de Mme Marie-Mathilde Hamel et de feu Léopold Hamel. Y survivent quatre sœurs et trois frères. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 février. Le convoi funéraire partira du salon E. Tetreault & Fils Ltée.

LEPINE (Virginie Trudel) — A l'hôpital de St-Raymond, le 25 février 1980, à l'âge de 84 ans, est décédée dame Georges Lépine épouse de feu Georges Lépine. Elle demeurait au Foyer St-Jean à St-Raymond. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 27 février, à 14h. Départ de la

résidence funéraire
St-Raymond Inc.,
101 rue St-Joseph
St-Raymond

à 13h45 pour l'église de St-Raymond et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme Roland Lépine (Marie-Ange Drolet), M. et Mme Octave Moisan (Marie-Ange Lépine), M. et Mme Gérard Martel (Yvette Lépine), M. et Mme Lucien Lépine (Thérèse Robitaille), M. et Mme Maxime Lépine (Murielle Rochette), M. et Mme Roméo Lapointe (Monique Lépine), M. et Mme Jean-Claude Lépine (Doris Paquet), M. et Mme Philippe Plamondon (Lorraine Lépine), sa sœur M. et Mme Emile Trépanier (Rose-Alma Trudel), plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, cousins et cousines, neveux et nièces et petits-enfants. La journée des funérailles le salon sera ouvert à compter de midi.

PAGE (Henri)



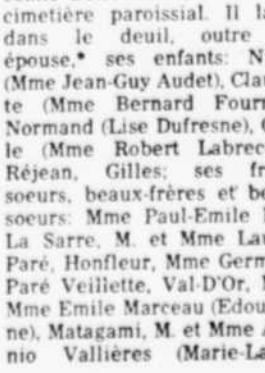
A l'hôpital St-François d'Assise, le 24 février 1980, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Henri Page, époux de dame Gemma Boutet. Il demeurait au 7655 av. Paul-Comtois, Charlesbourg. Les funérailles auront lieu mercredi à 11h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
6450 Henri-Bourassa
à 10h45, pour l'église St-Charles Borromée et de là au cimetière Charlesbourg. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Guy Beaumont (Denyse), M. et Mme Gilles Pagé (Françoise Dorais), Diane Pagé, M. et Mme Jean-Louis Lefebvre (Huguette) de Sherbrooke, M. et Mme André Martel (Micheline), Sylvie et Claude Jobin, Marie-France Pagé, étudiante, ses frères, ses sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Marie Pagé (Cécile Boilard), Mme Paul Beaulieu (Marguerite), M. et Mme Rodolphe Pagé (Lucille Villeneuve), Mlle Juliette Pagé, M. et Mme Jean B. Lépine (Françoise Pagé), Mme Marcel Pagé (Claire Plante), M. et Mme Roger Jobidon (Marie-Marthe Pagé), M. et Mme Armand Boutet (Thérèse), Mme Robert Boutet, Mme Gaston Boutet, ses petits-enfants: Martin, Nathalie, Sébastien, Dominique Pagé, Eric et Claude Beaulieu, Marie-Eve Pagé Lefebvre, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

PAQUET (Jeanne Langlais) — A Québec, le 24 février 1980, à l'âge de 89 ans est décédée dame Jeanne Langlais épouse de feu Charles A. Paquet, ancien député de Montmagny. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 27 février à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
300 chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Dominique et de là au cimetière Beilmont. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme Albert Dubois (Charlotte) de Chicoutimi, M. et Mme Paul E. Salvas (Françoise) de Montréal, M. et Mme Raymond Welfhoff (Rita) de New-York, M. et Mme Pierre-Paquet (Françoise Boulet) de Boucherville, une belle-fille et beau-fils: Mlle Jeanne Paquet de Québec, M. Gérard Paquet de Québec et de nombreux arrière et petits-enfants ainsi que plusieurs neveux et nièces.

PARE (Henri)



A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 24 février 1980, à l'âge de 65 ans et 6 mois, est décédé M. Henri Pare, époux de dame Gilberte Dion. Il était président de Henri Pare & Fils Auto Ltée, St-Anselme. Les funérailles auront lieu jeudi, le 28 février 1980, à 15h30. Départ du salon funéraire.

Yvon Breton
63 rue Ste-Anne
St-Anselme
à 15h pour l'église de Honfleur, comté Bellechasse, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Nicole (Mme Jean-Guy Audet), Claudette (Mme Bernard Fournier), Normand (Lise Dufresne), Carole (Mme Robert Labrecque), Réjean, Gilles, ses frères, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Paul-Emile Paré, La Sarre, M. et Mme Laurette Paré, Honfleur, Mme Germaine Paré, Honfleur, Val-D'Or, M. et Mme Emile Marceau (Edouardine), Matagami, M. et Mme Antonio Vallières (Marie-Laure),

Honfleur, M. et Mme Léo Fournier (Alice Paré), Val-D'Or, Mme Laurette V. Paré, M. et Mme Joseph Paré, Honfleur, M. et Mme Emilien Paré, Irberville, M. et Mme Luc Dion, St-Raphaël, M. et Mme Léo-Paul Dion, St-Gervais, ses petits-enfants: Dany, Anne, Carina, Lary, Joël, Julie, Tommy, Marie-Claude, Michel ainsi que ses neveux, nièces et amis.

PINARD (Joseph) — A l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, le 25 février 1980, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Joseph Pinard, époux de feu Doria-Renée De Cotret, demeurant à Arthabaska. Il était le père de Mme Raymond Blanchet (Gertrude) de Ste-Foy, de Marie-Jeanne Pinard d'Arthabaska et de Adrien, Laurent et René de Victoriaville. Les funérailles auront lieu mercredi, des salons funéraires.

Louis Bergeron Inc.
620 boul. Bois Franc Sud
Arthabaska
pour l'église d'Arthabaska, inhumation au même endroit. Service mercredi à 14h30.

POISSON (Edouard)



A l'Hôpital St-Sacrement, le 25 février 1980, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Edouard Poisson, époux de dame Yvette Guay. Il demeurait au 1891 rue Irberville, Val Belair. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 février à 10h. Départ du nouveau funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
208 bd. L'Ormière,
Neufchâtel
à 9h45, pour l'église St-Gérard de Val Belair, et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Jean-Marc, Gilles et Nicole, ses petits-enfants, Denise et Chantal, ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, Mme Antoinette Verreault, Mme Blanche Lapointe, Mme Cécile Paquet, Mlle Rita Poisson, Mme Thérèse Vigier, M. et Mme René Bernier (Gemma), M. et Mme Paul-E. Gagnon (Noëlla), Mlle Jeannine Poisson, M. et Mme Louis-Philippe Guay (Hélène), M. et Mme J. Marie Laflamme (Yvonne), M. et Mme J. Marie Guay (Jeannette), M. et Mme Marcel Rochette (Jeanne d'Arc), M. et Mme Léo Hardy (Jacqueline), M. et Mme Lucien Parent (Thérèse), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compensent l'envoi de fleurs par un don à la Société Canadienne du Cancer, 575 bd. St-Cyrille ouest, Québec. Pour renseignements: 529-3371.

POULIOT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 24 février 1980, à l'âge de 62 ans, est décédé subitement M. Paul Pouliot, secrétaire à la Fabrique St-Thomas de Montmagny, fils de feu M. Joseph Pouliot et de feu dame Eva Gaulin. Il demeurait au 165 rue St-Joseph, Montmagny. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 février à 14 heures. Départ de la résidence funéraire.

Marcel Ruelland
31 avenue de la Fabrique
Montmagny
à 13h45, pour l'église St-Thomas, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses sœurs, ses frères, sa belle-sœur, Mesdemoiselles Marie, Elisabeth et Imelda Pouliot, M. Alfred Pouliot, M. et Mme Aimé Pouliot (Rita Langlois), ainsi que plusieurs neveux et nièces.

RABY (Pierre) — A l'Hôtel Dieu de Montmagny, le 25 février 1980, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Pierre Raby, époux de feu dame Ida Thibault. Il demeurait à St-François, comté Montmagny. Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 février, à 14h30. Départ du salon funéraire.

Laurent Normand Inc.
1 1ère Rue Ouest
St-François
à 14h15 pour l'église de St-François, Montmagny et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil ses enfants, Mlle Marie-Paule Raby, M. et Mme Lionel Raby (Rolande Bouchard), M. et Mme René Noël (Jacqueline), M. et Mme Jean-Marc Gosselin (Georgette), M. et Mme Réal Montminy (Pierrette), M. et Mme Claude Raby (Irène Beaulieu), M. et Mme Gaëtan Raby (Suzanne Locas), M. et Mme Raymond Raby (Gisèle Gamache), M. et Mme François Raby (Pierrette Corbin), M. et Mme Jean-Marie Raby (Yseult Roy), M. et Mme Gérard Bouchard (Carmelle), M. et Mme Denis Raby (Thérèse Côté), Mme Thérèse Raby, ses frères et sœurs, M. et Mme Léopold Bolduc (Yvonne Raby), M. et Mme Edouard Bouffard (Gemma Raby), M. et Mme Lucien Raby (Jeanne Lapierre), M. Robert Raby, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Adolphe Picard (Yvonne Thibault), Mme Paul Thibault, M. et Mme Joseph Thibault, M. et Mme Joseph Alice Ferland, M. et Mme Louis-Georges Bérubé, M. l'abbé Léopold Thibault, ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

RIOUX (J. Conrad)



A Ste-Foy le 23 février 1980, à l'âge de 64 ans, est décédé M. J.J. Conrad Rioux, ex-échevin de la ville de Ste-Foy, il était à l'emploi de l'assurance-vie Desjardins depuis plus de 25 ans, époux de dame Lucienne Lapointe. Il demeurait au 811 de la Colline. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
1025 route de l'Eglise
à 9h45 pour l'église St-Mathieu et de là au cimetière Jardins du repos. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendre et belle-fille: M. et Mme Yvan Rioux (Carole Pélusse), M. et Mme Patrick Drolet (Carmen), M. et Mme Ronald Rioux (Francine Tessier), M. et Mme Ghislain Rioux (Louise Blais), M. et Mme André Caron (Yolande), M. Richard Rioux, Diane Denault, son frère: M. et Mme Mozart Rioux (Marthe Dubé), beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Charles-Léon Nadeau (Yvonne Lapointe), Mme Omer Vaillancourt (Olivine Lapointe), M. et Mme Réal Lapointe (Jeanne d'Arc Ouellet), ses petits-enfants: Pascale et Nicolas Rioux, Patrick, Jérôme et Judith Caron, Jean-François et Christian Drolet, Philippe-Antoine Rioux, ainsi que plusieurs neveux et nièces et de nombreux amis. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

TANCREDI (Alphonse Hébert) — A Montréal, le 24 février 1980, est décédée dame Alphonse Hébert épouse de feu Faïda Tancrède. Les funérailles auront lieu mercredi à 14h30. Le convoi funéraire partira des salons.

Ed. Darche & Fils Inc.
505 ouest Curé Poirier
Longueuil
à 14h15 pour l'église Notre-Dame de Grâces et de là au cimetière Jardin des Laurentides, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

THEBERGE (Jérôme) — A Fort Erie, Ontario, le 24 février 1980, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Jérôme Thérberge, officier de douane à sa retraite, époux de dame Blanche Tremblay. Il demeurait à Fort Erie, Ontario, autrefois de Lauzon. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 à 11 heures. Départ de

Gilbert et Furgon Ltée
203 St-Joseph
à 10h45, pour l'église de Lauzon et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse ses sœurs, frères, belles-sœurs et beaux-frères M. et Mme Twyford Thérberge (Jacqueline Gignac), M. et Mme Oswald Thérberge (Annette Lemieux), M. et Mme Henri Soulières (Gabrielle), Mlle Margaret et Thérèse Thérberge, Mme Léo Thérberge (Mathilde Roussel).

THIVIERGE (Roger) — A Québec, le 24 février 1980, à l'âge de 65 ans et 7 mois, est décédé M. Roger Thivierge, fils de feu M. Octave Thivierge, et de feu dame Alphonse Poulin. Il demeurait au 1450, 3e Avenue, Limoilou. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 février à 10 heures. Départ du funérarium.

De L'Anse
280, 8e Rue
à 9h45 pour l'église St-Fidèle et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Laurent Thivierge (Gertrude), Mme Madeleine Asselin, M. et Mme Paul Lachance (Jacqueline) M. et Mme Jacques Thivierge (Gisèle) ainsi que neveux, nièces, cousins, cousines. Salon fermé entre 17 et 19 heures.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS
LETARTE (Lucienne Brochu) — Les familles Brochu et Letarte désirent remercier tous ceux qui ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de dame Lucienne Brochu. Letarte. A tous un cordial merci.

PARE (Jeannine) — SA fille Chantal, ses sœurs, Mme Blanche Papillon, et Irène Boissonneau, remercient bien sincèrement les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Jeannine Paré. A tous un cordial merci.

SAMSON (Robert) — Mme Claudia Samson ainsi que les membres des familles Samson et Cyr remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, soit par tributs floraux, offrandes de messes, cartes de sympathie, visites ou assistance aux funérailles, lors du décès de M. Robert Samson, 447, 8e Avenue, Québec, décédé le 25 décembre 1979. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels. A tous un cordial merci.

760 FAVEURS OBTENUES



REMERCIEMENT à Jean XXIII pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. P.S.

SERVICES SPECIAUX

780 FLEURISTES

Orchidée Fleuriste
1008 avenue Cartier, 529-0738
LIONEL LaHaye Ltée "Aline", 700 3e Avenue, 524-2441
SAMSON Fleuriste, 106 St-Cyrille ouest, Toutes occasions, 524-3101

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

THERIAULT & FILS
710, 1ÈRE Avenue, Québec, 524-1561

DECES ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647-3311

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.



Coup d'Etat au Surinam

PARAMARIBO, Surinam (d'après AP) — Des militaires mécontents de leurs conditions de vie se sont soulevés hier et ont pris le contrôle de l'ancienne colonie néerlandaise du Surinam, en Amérique du Sud, après une bataille qui a duré huit heures et a fait au moins 15 morts, selon la presse locale.

Le communiqué ne fait pas mention du sort du gouvernement du premier ministre Henck Arron, dont on ignorait hier soir la situation. Selon des témoins cependant, le ministre de la Justice et le chef de la police auraient été arrêtés tandis que le premier ministre se serait réfugié à Paramaribo, ville située à 32 km au sud de la capitale Paramaribo.

Il se sont engagés dans un communiqué signé du "Conseil national militaire" à respecter les principes démocratiques de l'Etat légal du Surinam et de ses 450.000 habitants.

Au nombre de 300 — sur les 800 hommes que compte l'armée du pays — ils font régner l'ordre dans les rues et ont placé les moyens de communications, l'aéroport et l'arsenal sous leur contrôle.

Santa Fe: quatre suspects

SANTA FE, Nouveau-Mexique (AFP) — Quatre détenus du pénitencier de Santa Fe sont suspects d'avoir causé la mort de 14 des 33 prisonniers sauvagement torturés lors de la mutinerie sanglante survenue les 2 et 3 février dernier dans cet établissement pénitentiaire, selon les autorités citées hier par l'Albuquerque Tribune.

Selon le journal, ils faisaient partie d'un groupe de sept détenus qui avaient fait régner la terreur dans la prison lors de la mutinerie. Sous l'emprise de drogues fortes fabriquées en prison, ils avaient mis à sac les bureaux du pénitencier et s'étaient emparés de listes de noms de prisonniers qu'ils soupçonnaient d'avoir colla-

boré avec les autorités. Ils avaient alors torturé à mort 33 de leurs co-détenus et mis le feu à une partie des bâtiments.

La police avait donné l'assaut du pénitencier après 36 heures de siège et les prisonniers s'étaient rendus sans aucune résistance.



Victimes de la guérilla?

Un attentat à la bombe a complètement détruit une maison de deux étages hier matin à Haifa, tuant trois adultes, dont les propriétaires (photo), et une fillette. Des guérilleros palestiniens ont affirmé être responsables de cette attaque.

décès et avis divers

• rhétoriques et amicales • funérailles • remerciements • mémoriam • services anniversaires • faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

BEAUDET (Damase)



A l'infirmerie de la Maison provinciale, le 24 février 1980, à l'âge de 77 ans et 10 mois, est décédé le frère Damase Bédard (frère Louis-Emilien), de la communauté des Frères Maristes de Valcartier. La dépouille mortelle sera exposée au parloir de la Maison provinciale au 7141 avenue Royale, Château-Richer. Les funérailles auront lieu dans la chapelle de la communauté mardi le 26 février à 19h30 (7h30 du soir). Il laisse dans le deuil, outre ses confrères en religion, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Philippe Bédard (Noëlle Demers) de Leclercville, Mme Frédéric Bédard (Hélène Bédard) de Québec, M. et Mme Lucien Bédard (Marie-Anne Pénus), M. et Mme Christophe Lemaire (Jeanne Bédard), Mme Victor Paris (Claire Bédard), M. et Mme Norbert Houle (Germaine Lebeuf), tous de Leclercville; de nombreux neveux et nièces dont sœur Christine Bédard, du Bon-Pasteur, et frère Claude Bédard, Mariste; un grand nombre d'amis et d'anciens élèves dans les localités où il exerça sa profession d'éducateur, principalement à Irberville, Baie-St-Paul, St-Michel et Pont-Rouge. Spécialiste des méthodes actives avec des débutants, il utilisait des moyens ingénieux pour leur apprendre rapidement l'art de lire, d'écrire et de compter.

BELAND (Vincent) — A Neuville, le 23 février, à l'âge de 58 ans, est décédé subitement M. Vincent Beland, époux de dame Rita Beland. Il demeurait au 24 Père Rhéaume, Neuville. Les funérailles ont eu lieu lundi à 14 heures en l'église de Neuville, et l'inhumation a eu lieu au cimetière de Neuville, sous la direction de la maison.

BILODEAU (Gérard) — Elle laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles, M. et Mme Ghislain Bilodeau (Mireille Gignas), M. et Mme Mario Lemaire (Claudine Bilodeau), Claude et Nicole Bilodeau, sa belle-mère Mme Anselme Bilodeau, plusieurs frères, et sœurs, beaux-frères, et belles-sœurs, neveux et nièces, cousins, cousines.



A l'hôpital Laval, le 23 février 1980, à l'âge de 72 ans, est décédé M. Gérard Bilodeau, maître-coiffeur pour hommes, ex-président des Compagnons de Barbier, époux de dame Irène Laliberté. Il demeurait au 1588 boulevard St-Cyrille. Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 février à 14h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
2815 Quatre-Bourgeois
à 13h45 pour l'église St-Denis, et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Jean-Paul Poulin (Noëlle), M. et Mme Roger Bilodeau (Raymonde Parent), M. et Mme Yvon Bilodeau (Nicole Lemieux), M. et Mme Jean-Guy Bilodeau (Antonia Audet), M. et Mme Hébert Robitaille (Rejeanne), M. et Mme Michel Bilodeau (Diane Brousseau), M. et Mme Jacques Bilodeau (Ginette Cloutier), M. et Mme Marcel Bilodeau (Lucie Bédard), sœur, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Roméo Dubuc (Rosanna), ses belles-sœurs: Mme Adélard Bilodeau (Graziella), Mme André Bilodeau (Irma), Mme Raoul Bilodeau (Mary), Mme Emilie Bilodeau (Oxilia), Mme Valérie Dorval Laliberté, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Paul Beland (Gemma Beaudoin), M. et Mme Roland Beland (Cécile Lapierre), M. et Mme Gaston Laliberté (Jeanne D'Arc Godbout), M. et Mme Armand Laliberté (Gisèle David), M. et Mme Robert Godbout (Yvette Laliberté), M. et Mme Paul Moreau (Thérèse Laliberté), M. et Mme Maurice Gagnon (Lucille Laliberté), M. et Mme Benoît Bisson (Huguette Laliberté), M. et Mme André Labrecque (Lise Laliberté), ainsi que de nombreux petits-enfants, neveux et nièces.

CHARBONNEAU (Avila) — A Chicoutimi, le 24 février 1980, à l'âge de 85 ans, est décédé M. Avila Charbonneau, agronome, époux en premières noces de feu dame Clara Aubin, et en secondes noces de feu dame Isola Aubin. Il demeurait au

1289 boul. Renaud, Rivière-du-Moulin. La dépouille mortelle est exposée à la résidence funéraire.

Gravel & Fils
825 av. Bégin
Coin des Champs Elysées
Chicoutimi
Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 février, à 14h, en l'église St-Isidore et l'inhumation au cimetière St-François Xavier, Chicoutimi. Il fut le premier agronome résident à Chicoutimi, membre fondateur de la Société d'Agriculture de Chicoutimi. Il laisse dans le deuil ses enfants, Dr Aubin Charbonneau, Robert Charbonneau, agronome (Marthe Tremblay), Marguerite (Patrice Boudreau), Louis (Henriette Tremblay), un gendre, M. Fernand Desbiens (feu Claire Charbonneau), un frère, M. Arthur Charbonneau (Anna Forest), également dans le deuil, de nombreux petits-enfants et arrière-petits-enfants.

COULOMBE (Gérard) —



A Québec, le 24 février 1980, est décédé subitement M. Gérard Coulobme ex-employé de la Ville de Québec, époux de dame Alice Drouin. Il demeurait au 500, 12ème rue, Limoilou. Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 février à 14h. Départ du funérarium de l'Anse.

FILLION (Marc-André) — A Rimouski, le 24 février 1980, à l'âge de 79 ans, est décédé Maître Marc-André Fillion, notaire, époux en 1ère noc de feu dame Alberte Côté, et en 2ème de feu dame Marie-Ange Madore. Il demeurait à 126 rue Vimy, Rimouski. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 février à 14h30. Départ de la maison funéraire.

GAMACHE (Jean-Georges) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 24 février, à l'âge de 63 ans, est décédé Jean-Georges Gamache, époux de Carmen Chouinard. Il demeurait à l'Islet. Les funérailles, mercredi à 14h30. Départ du salon.

LEDEU (Gertrude Hamel) — A l'hôpital Général de Montréal, le 25 février 1980, est décédée e T. Ronald Ledeu, née Gertrude Hamel. Outre son cher époux elle laisse dans le deuil ses enfants, Michael, Richard, Jacqueline, Christine, fille bien-aimée de Mme Marie-Mathilde Hamel et de feu Léopold Hamel. Y survivent quatre sœurs et trois frères, sœurs et belles-sœurs, neveux et nièces.

LEPINE (Virginie Trudel) — A l'hôpital de St-Raymond, le 25 février 1980, à l'âge de 84 ans, est décédée dame Georges Lépine épouse de feu Georges Lépine. Elle demeurait au Foyer St-Jean à St-Raymond. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 27 février, à 14h. Départ de la

résidence funéraire St-Raymond Inc., 101 rue St-Joseph St-Raymond.

à 13h45 pour l'église de St-Raymond et de là au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme Roland Lépine (Marie-Ange Drolet), M. et Mme Octave Moisan (Marie-Ange Lépine), M. et Mme Gérard Martel (Yvette Lépine), M. et Mme Lucien Lépine (Thérèse Robitaille), M. et Mme Maxime Lépine (Murielle Rochette), M. et Mme Roméo Lapointe (Monique Lépine), M. et Mme Jean-Claude Lépine (Doris Paquet), M. et Mme Philippe Plamondon (Lorraine Lépine), sa sœur M. et Mme Emile Trépanier (Rose-Alma Trudel), plusieurs beaux-frères et belles-sœurs, cousins et cousines, neveux et nièces et petits-enfants. La journée des funérailles le salon sera ouvert à compter de midi.

PAGE (Henri)



A l'hôpital St-François d'Assise, le 24 février 1980, à l'âge de 63 ans, est décédé M. Henri Page, époux de dame Gemma Boutet. Il demeurait au 7655 ave Paul-Comtois, Charlebourg. Les funérailles auront lieu mercredi à 11h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
6450 Henri-Bourassa
à 10h45, pour l'église St-Charles Borromée et de là au cimetière Charlebourg. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: M. et Mme Guy Beaumont (Denyse), M. et Mme Gilles Pagé (Françoise Dorais), Diane Pagé, M. et Mme Jean-Louis Lefebvre (Huguette) de Sherbrooke, M. et Mme André Martel (Micheline), Sylvie et Claude Jobin, Marie-France Pagé, étudiante; ses sœurs, belles-sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Jean-Marie Pagé (Cécile Boilard), Mme Paul Beaulieu (Marguerite), M. et Mme Rodolphe Pagé (Lucille Villeneuve), Mlle Juliette Pagé, M. et Mme Jean B. Lépine (Françoise Pagé), Mme Marcel Pagé (Claire Plante), M. et Mme Roger Jobidon (Marie-Marthe Pagé), M. et Mme Armand Boutet (Thérèse), Mme Robert Boutet (Thérèse), M. et Mme Sébastien, Dominique, Paré, Eric et Claude Beaumont, Marie-Eve Pagé Lefebvre, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

PAQUET (Jeanne Langlais) — A Québec, le 24 février 1980, à l'âge de 89 ans, est décédée dame Jeanne Langlais épouse de feu Charles A. Paquet, ancien député de Montmagny. Les funérailles auront lieu, mercredi, le 27 février à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
300 chemin Ste-Foy
à 9h45 pour l'église St-Dominique et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil, ses enfants: M. et Mme Albert Dubois (Charlotte) de Chicoutimi, M. et Mme Paul E. Salvas (Françoise) de Montréal, M. et Mme Raymond Welfhof (Rita) de New-York, M. et Mme Pierre-Paul Paquet (Françoise) de Boucherville, une belle-fille et beau-fils: Mlle Jeanne Paquet de Québec, M. et Mme Gérard Paquet de Québec et de nombreux arrière et petits-enfants ainsi que plusieurs neveux et nièces.

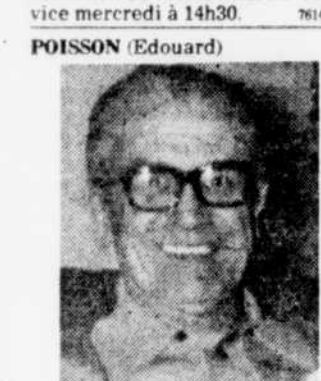


PARÉ (Henri)
à 15h pour l'église de Honfleur, comté Bellechasse, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Nicole (Mme Jean-Guy Audet), Claudette (Mme Bernard Fournier), Normand (Lise Dufresne), Carole (Mme Robert Labrecque), Réjean, Gilles, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Paul-Emile Paré, La Sarre, M. et Mme Laurence Paré, Honfleur, Mme Germaine Paré Veillette, Val-D'Or, M. et Mme Emile Marceau (Edouard), Matagami, M. et Mme Antonio Vallières (Marie-Laure),

Honfleur, M. et Mme Léo Fournier (Alice Paré), Val-D'Or, Mme Laurette V. Paré, M. et Mme Joseph Paré, Honfleur, M. et Mme Emilien Paré, Irberville, M. et Mme Luc Dion, St-Raphaël, M. et Mme Léo-Paul Dion, St-Gervais; ses petits-enfants: Danny, Anne, Carina, Lary, Joël, Julie, Tommy, Marie-Claude, Michel ainsi que ses neveux, nièces et amis.

PINARD (Joseph) — A l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, le 25 février 1980, à l'âge de 93 ans, est décédé M. Joseph Pinard, époux de feu Doria-Renée De Cotret, demeurant à Arthabaska. Il était le père de Mme Raymond Blanchet (Gertrude) de Ste-Foy, de Marie-Jeanne Pinard d'Arthabaska et de Adrien, Laurent et René de Victoriaville. Les funérailles auront lieu mercredi, des salons funéraires.

POISSON (Edouard)



A l'Hôpital St-Sacrement, le 25 février 1980, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Edouard Poisson, époux de dame Yvette Guay. Il demeurait au 1691 rue Irberville, Val Belair. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 février à 10h. Départ du nouveau funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
208 bd. L'Ormière, Neufchâtel
à 9h45, pour l'église St-Gérard de Val Belair, et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, Jean-Marie, Gilles et Nicole, ses petits-enfants, Denise et Chantal, ses sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, Mme Antoinette Verreault, Mme Blanche Lapointe, Mme Cécile Paquet, Mlle Rita Poisson, Mme Thérèse Viger, M. et Mme René Bernier (Gemma), M. et Mme Paul-E. Gagnon (Noëlle), Mlle Jeannine Poisson, M. et Mme Louis-Philippe Guay (Hélène), M. et Mme Marie Laflamme (Yvonne), M. et Mme J. Marie Guay (Jeanne), M. et Mme Marcel Rochette (Jeanne d'Arc), M. et Mme Léo Hardy (Jacqueline), M. et Mme Lucien Parent (Thérèse), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Compensez l'envoi de fleurs par un don à la Société Canadienne du Cancer, 575 bd. St-Cyrille ouest, Québec. Pour renseignements: 529-3371.

POULIOT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 24 février 1980, à l'âge de 62 ans, est décédé subitement M. Paul Pouliot, secrétaire à la Fabrique St-Thomas de Montmagny, fils de feu M. Joseph Pouliot et de feu dame Eva Gaudin. Il demeurait au 165 rue St-Joseph, Montmagny. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 février à 14 heures. Départ de la résidence funéraire.

POULIOT (Paul) — A l'Hôtel-Dieu de Montmagny, le 24 février 1980, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Pierre Raby, époux de feu dame Ida Thibault. Il demeurait à St-François, comté Montmagny. Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 février, à 14h30. Départ du salon funéraire.

RABY (Pierre) — A l'Hôtel Dieu de Montmagny, le 25 février 1980, à l'âge de 77 ans et 3 mois, est décédé M. Pierre Raby, époux de feu dame Ida Thibault. Il demeurait à St-François, comté Montmagny. Les funérailles auront lieu mercredi, le 27 février, à 14h30. Départ du salon funéraire.

Yvon Breton
63 rue Ste-Anne St-Anselme
à 15h pour l'église de Honfleur, comté Bellechasse, et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Nicole (Mme Jean-Guy Audet), Claudette (Mme Bernard Fournier), Normand (Lise Dufresne), Carole (Mme Robert Labrecque), Réjean, Gilles, ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Paul-Emile Paré, La Sarre, M. et Mme Laurence Paré, Honfleur, Mme Germaine Paré Veillette, Val-D'Or, M. et Mme Emile Marceau (Edouard), Matagami, M. et Mme Antonio Vallières (Marie-Laure),

RIOUX (J. Conrad)



A Ste-Foy le 23 février 1980, à l'âge de 64 ans, est décédé M. J.J. Conrad Rioux, ex-échevin de la ville de Ste-Foy, il était à l'emploi de l'assurance-vice Desjardins depuis plus de 25 ans, époux de dame Lucienne Lapointe. Il demeurait au 811 de la Colline. Les funérailles auront lieu mercredi à 10h. Départ du funérarium.

Lépine-Cloutier Ltée
1025 route de l'Eglise
à 9h45 pour l'église St-Mathieu et de là au cimetière Jardins du repos. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendre et belle-fille: M. et Mme Yvan Rioux (Carole Pénus), M. et Mme Patrick Drolet (Carmen), M. et Mme Ronald Rioux (Francine Tessier), M. et Mme Ghislain Rioux (Louise Blais), M. et Mme André Caron (Yolande), M. Richard Rioux, Diane Denault, son frère; M. et Mme Mozart Rioux (Marthe Dubé), beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Charles-Léon Nadeau (Yvonne Lapointe), Mme Omer Vaillancourt (Olivine Lapointe), M. et Mme Real Lapointe (Jeanne d'Arc Ouellet), ses petits-enfants: Pascale et Nicolas Rioux, Patrick, Jérôme et Judith Caron, Jean-François et Christian Drolet, Philippe-Antoine Rioux, ainsi que plusieurs neveux et nièces et de nombreux amis. Le salon sera fermé entre 17h et 19h.

TANCREDI (Alphonse Hébert) — A Montréal, le 24 février 1980, est décédée dame Alphonse Hébert épouse de feu Faide Tancrède. Les funérailles auront lieu mercredi à 14h30. Le convoi funéraire partira des salons.

Ed. Darce & Fils Inc.
505 ouest Curé Poirier Longueuil
à 14h15 pour l'église Notre-Dame de Grâces et de là au cimetière Jardin des Laurentides, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THÉBERGE (Jérôme) — A Fort Erie, Ontario, le 24 février 1980, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Jérôme Théberge, officier de douane à sa retraite, époux de dame Blanche Tremblay. Il demeurait à Fort Erie, Ontario, autrefois de Lauzon. Les funérailles auront lieu jeudi le 28 à 11 heures. Départ de la résidence.

Gilbert et Turgeon Ltée
203 St-Joseph
à 10h45, pour l'église de Lauzon et de là au cimetière paroissial. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses sœurs, frères, belles-sœurs et beaux-frères M. et Mme Twyford Théberge (Jacqueline Gignac), M. et Mme Oswald Théberge (Annette Lemieux), M. et Mme Henri Soulières (Gabrielle), Mlle Margaret et Thérèse Théberge, Mme Léo Théberge (Mathilde Roussel).

THIVIERGE (Roger) — A Québec, le 24 février 1980, à l'âge de 65 ans et 7 mois, est décédé M. Roger Thivierge, fils de feu M. Octave Thivierge, et de feu dame Alphonse Poulin. Il demeurait au 1450, 3e Avenue, Limoilou. Les funérailles auront lieu mercredi le 27 février à 10 heures. Départ du funérarium.

De L'Anse
280, 8e Rue
à 9h45 pour l'église St-Fidèle et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil, ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, M. et Mme Laurent Thivierge (Gertrude), Mme Madeleine Asselin, M. et Mme Paul Lachance (Jacqueline), M. et Mme Jacques Thivierge (Gisèle), ainsi que neveux, nièces, cousins, cousines. Salon fermé entre 17 et 19 heures.

720 CARTES DE REMERCIEMENTS

LETARTE (Lucienne Brochu) — Les familles Brochu et Letarte désirent remercier tous ceux qui ont témoigné des marques de sympathie à l'occasion du décès de dame Lucienne Brochu — Letarte. A tous un cordial merci.

PARE (Jeannine) — SA fille Chantal, ses sœurs, Mme Blanche Papillon, et Irène Boissonneaux, remercient bien sincèrement les parents et amis qui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès de Mme Jeannine Paré. A tous un cordial merci.

SAMSON (Robert) — Mme Claudia Samson ainsi que les membres des familles Samson et Cyr remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie, soit par tributs floraux, offrandes de messes, cartes de sympathie, visites ou assistance aux funérailles, lors du décès de M. Robert Samson, 447, 8e Avenue, Québec, décédé le 25 décembre 1979. Veuillez considérer ces remerciements comme personnels. A tous un cordial merci.

nous sympathisons à votre deuil.
LE SOLEIL

760 FAVEURS OBTENUES



REMERCIEMENT à Jean XXIII
pour faveur obtenue avec promesse de faire publier. P.S.

780 FLEURISTES

Orchidée Fleuriste
1066 avenue Cartier, 529-0739

LIONEL Laflamme Ltée "Aline", 700-3e Avenue, 524-2441

SAMSON Fleuriste, 104 St-Cyrille, ouest. Toutes occasions, 524-3151

790 MONUMENTS FUNÉRAIRES

THERIAULT & FILS
719, 1ÈRE Avenue, Québec, 524-1361

DECES ET AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis ou une annonce, s'il vous plaît communiquer avec le Service des Annonces Classées. Les avis de décès sont reçus jusqu'à 10h45 pour publication le même jour.

647-3311

Le tarif de décès et avis divers est de 20 du mot minimum \$7.00, avec photo minimum \$32.00. Le tarif pour les annonces sera fourni sur demande.



Coup d'Etat au Surinam

PARAMARIBO, Surinam (d'après AP) — Des militaires mécontents de leurs conditions de vie se sont soulevés hier et ont pris le contrôle de l'ancienne colonie néerlandaise du Surinam, en Amérique du Sud, après une bataille qui a duré huit heures et a fait au moins 15 morts, selon la presse locale.

Il s'est engagé dans un communiqué signé du "Conseil national militaire" à respecter les principes démocratiques de l'Etat légal du Surinam et de ses 450.000 habitants.

Le communiqué ne fait pas mention du sort du gouvernement du premier ministre Henck Arron, dont on ignorait hier la situation. Selon des témoins cependant, le ministre de la Justice et le chef de la police auraient été arrêtés tandis que le premier ministre se serait réfugié à Paramaribo, ville située à 32 km au sud de la capitale Paramaribo.

Au nombre de 300 — sur les 800 hommes que compte l'armée du pays — ils font régner l'ordre dans les rues et ont placé les moyens de communications, l'aéroport et l'arsenal sous leur contrôle.

Santa Fe: quatre suspects

SANTA FE, Nouveau-Mexique (AFP) — Quatre détenus du pénitencier de Santa Fe sont suspectés d'avoir causé la mort de 14 des 33 prisonniers sauvagement torturés lors de la mutinerie sanglante survenue les 2 et 3 février dernier dans cet établissement pénitentiaire, selon les autorités citées hier par l'Albuquerque Tribune.

Selon le journal, ils faisaient partie d'un groupe de sept détenus qui avaient fait régner la terreur dans la prison lors de la mutinerie. Sous l'emprise de drogues fortes fabriquées en prison, ils avaient mis à sac les bureaux du pénitencier et s'étaient emparés de listes de noms de prisonniers qu'ils soupçonnaient d'avoir colla-

boré avec les autorités. Ils avaient alors torturé à mort 33 de leurs co-détenus et mis le feu à une partie des bâtiments.

La police avait donné l'assaut du pénitencier après 36 heures de siège et les prisonniers s'étaient rendus sans aucune résistance.

télévision

CIBR (Canal 3) Rimouski	CFER (Canal 11) Rimouski-Sept-Îles	CIMT (Canal 9 ou 4 Câble) Riv.-du-Loup
MARDI 26 FÉVRIER	MARDI 26 FÉVRIER	MARDI 26 FÉVRIER
18.00 Ce soir régional (local)	18.00 Aujourd'hui le 26 février	18.00 Edition 2
18.36 Ce soir national	18.30 Les tannants	18.30 Les tannants
19.00 Le monde merveilleux de Disney	19.30 Le clan Beaulieu	19.30 Le clan Beaulieu
20.00 Race de monde	20.00 La conquête de l'Ouest	20.00 La conquête de l'Ouest
20.30 J'aimerais deux sans toi	21.00 Hawaii 5-0	21.00 Hawaii 5-0
21.00 Télémag	22.00 Shirley	22.00 Shirley
22.00 L'âge de l'énergie	22.30 La Quotidienne	22.30 La Quotidienne
22.30 Téléjournal national et international	22.31 Les nouvelles TVA	22.31 Les nouvelles TVA
23.05 Téléjournal régional (local)	23.00 Sports	23.00 Sports
23.12 Nouvelles du sport	23.10 Les nouvelles régionales	23.10 Météo
23.22 Rencontres	23.25 En Pantofoles: "Un meurtre est un meurtre"	23.25 Film-o-Dix: "Un meurtre est un meurtre"
23.52 Cinéma: Winchester '73		
MERCREDI	MERCREDI	MERCREDI
09.00 En mouvement	06.57 Ouverture O Canada	07.00 Dessins animés
09.15 L'Évangile en papier	07.00 Dessins animés	07.15 Gringo et Cie
09.30 Animagerie	07.15 Gringo et Cie	07.45 Le 745
09.45 Tam Tam	07.45 Le 745	09.00 Bonjour le monde
10.00 Passe-partout	09.00 Bonjour le monde	10.00 Votre amie Suzanne
10.30 Magazine express	10.00 Votre amie Suzanne	11.15 Saturnin, le petit canard
11.00 Au fil de la semaine	11.15 Saturnin, le petit canard	12.30 Ciné-Quiz: "Baisers volés"
11.30 Madame et son fantôme	11.30 Les p'tits bonshommes	14.30 Janette veut savoir
12.00 Erreurs judiciaires	12.15 Les nouvelles de midi 15	15.30 Les jockey naufrages
12.30 Les coqueluches	12.30 Ciné-Quiz: "Baisers volés"	16.30 Les satelippettes
13.31 Téléjournal	14.30 Janette veut savoir	17.30 Les p'tits bonshommes
13.36 Femmes d'aujourd'hui	15.30 Les jockey naufrages	
14.31 Le temps de vivre	16.00 Les satelippettes	
16.00 Bobino	16.30 Tarzan	
16.30 Place du fondateur	17.30 On s'parle	
17.00 Cosmos 1999		
CHAU (Canal 5) Carleton	CBGAT (Canal 9) Matane	KRT (Canal 7) Riv.-du-Loup
MERCREDI 27 FÉVRIER	MARDI 26 FÉVRIER	MARDI 26 FÉVRIER
08.45 Mire & musique	18.00 Nouvelles nationales	18.00 Manchettes nationales et régionales
08.58 Ouverture	18.28 Nouvelles du sport	18.10 Ce soir — Régional
09.00 En mouvement	19.00 Le monde merveilleux de Disney	18.28 Nouvelles du sport
09.15 L'Évangile en papier	20.00 Race de monde	18.36 Ce soir — National
09.30 Animagerie	20.30 J'aimerais deux sans toi	19.00 Walt Disney
09.45 Tam Tam	21.01 TéléMag	20.00 Race de monde
10.00 Passe-partout	22.00 L'âge de l'énergie	20.30 J'aimerais deux sans toi
10.30 Magazine express	22.30 Téléjournal national	21.00 Manchettes du téléjournal
11.00 Au fil de la semaine	23.12 Nouvelles du sport	22.00 L'âge de l'énergie
12.00 L'événement	23.22 Rencontres: "Philippe Aries"	22.30 Téléjournal Nat. et Inter.
12.30 Les coqueluches	23.32 Cinéma	22.59 Météo
13.31 Téléjournal	01.29 Téléjournal et météo	23.05 Téléjournal régional
13.36 Femmes d'aujourd'hui		23.12 Nouvelles du sport
14.31 Le temps de vivre		23.22 Rencontres: "Philippe Aries"
16.00 Bobino		00.45 Cinéma: "Winchester '73"
16.30 Place du fondateur		
17.00 Cosmos 1999		
18.20 Martiens d'aujourd'hui	MERCREDI	MERCREDI
18.30 Shirley Texier	09.00 En mouvement	09.00 En mouvement
18.50 Le Quotidien	09.15 L'Évangile en papier	09.15 L'Évangile en papier
19.00 Les Brillant	09.30 Animagerie	09.30 Animagerie
19.30 La petite maison dans la prairie	09.45 Tam Tam	09.45 Tam Tam
20.30 Caroline	10.00 Passe-partout	10.00 Passe-partout
21.00 Best Sellers	10.30 Magazine express	10.30 Magazine express
22.00 Shirley Texier	11.00 Au fil de la semaine	11.00 Au fil de la semaine
22.30 Tél. nat. inter. prov.	11.30 Madame et son fantôme	11.30 Madame et son fantôme

mardi

Représentation proportionnelle

Ed Broadbent, chef du NPD, croit que le Parlement canadien doit adopter la représentation proportionnelle. **page B-1**

Heiden opposé au boycottage

page C-1

\$700,000 pour un lanceur

Le releveur Bruce Sutter, des Cubs de Chicago, obtient un contrat de \$700,000 pour la prochaine saison. **page C-3**

Une nouvelle société d'Etat

Le gouvernement québécois vient de créer Nouveler, une société d'Etat qui a pour mission de développer des formes nouvelles d'énergie. **page B-2**

Geoffrion en a assez du hockey

page C-3

Anglophones défavorisés

L'un des quatre documents référendaires à caractère économique, dévoilés hier par le Parti libéral du Québec, établit que les courants migratoires défavorisent grandement les anglophones du Québec. **page B-8**

Les maisons de jeunes (3)

Dans les maisons de jeunes, ce sont d'abord les jeunes qui échafaudent des projets et les réalisent. Ce qui n'empêche pas les animateurs de jouer un rôle important... le plus effacé possible. Anne-Marie Voisard en témoigne, dans le troisième d'une série de quatre dossiers. **page A-7**

En éditorial

Paul Lachance se demande si l'ex-chah ne servirait pas d'ultime monnaie d'échange dans la solution de la crise irano-américaine. **page A-6**

Rapport épice

BALTIMORE (AP) — Depuis quelques années, le rapport annuel de la société McCormick and Co. Inc., de Baltimore, est un document que les actionnaires peuvent sentir.

Cette firme, qui se spécialise dans la vente d'épices et d'assaisonnements, a pour tradition de choisir une odeur de ses produits. Cette odeur est ensuite imprégnée au document. Cette année, le rapport de 54 pages rappellera à ses lecteurs les épices d'une tarte à la citrouille. L'an dernier, la cannelle était à l'honneur tandis que le rapport de 1977 sentait la vanille.

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-14
Arts et spectacles	C-6 et C-7
Bandes dessinées	D-14
Bridge	D-14
Carrières et professions	B-8
Décès	D-15
Economie-finances	B-2 à B-7
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-10
Information régionale	A-4 et A-5
Mode-consommation	A-10
Monde	C-8, D-1 à D-15
Mot mystère	D-5
Mots croisés	D-12
Où aller à Québec	C-7
Page documentaire	A-7
Patron	D-3
Pierre Champagne	A-12
Sport	C-1 à C-5
Télévision	D-15 et C-6

météo

Ensoleillé avec quelques passages nuageux. Demain: temps neigeux et venteux. **détails, page D-2**

Le gouvernement afghan en déroute

Les Soviétiques rois et maîtres

(D'après AFP, AP et UP) — Le gouvernement de M. Babrak Karmel s'est littéralement désintégré à la suite du sanglant soulèvement de vendredi, à Kaboul, où, au sixième jour de la grève générale, des difficultés d'approvisionnement commencent à se faire sentir. M. Karmel se serait d'ailleurs réfugié à l'ambassade soviétique où il se trouverait encore.

La proclamation de la loi martiale, dans la capitale afghane, a eu pour effet de confier la réalité du pouvoir au commandement militaire soviétique, un général dont le nom n'a jamais été rendu public.

Pour faire face à la dégradation de la situation, les troupes soviétiques et afghanes ont été placées apparemment sous un commandement unifié.

Les Soviétiques peuvent désormais intervenir dans toutes les questions militaires et civiles affectant l'Afghanistan. Malgré deux années d'entraînement intensif par des instructeurs soviétiques, l'armée afghane s'est toujours montrée indisciplinée.

Cette modification dans les structures gouvernementales a pour effet juridique d'annuler la thèse selon laquelle l'armée soviétique demeure en Afghanistan à la requête du gouvernement civil du pays. Le jour de l'insurrection, le gouvernement afghan a virtuellement cessé de fonctionner.

Après la proclamation de la loi martiale, la télévision avait annon-

cé un important discours de M. Karmel. Or, les téléspectateurs ont dû se contenter d'une annonce vieille d'une semaine sur la politique agricole.

Depuis trois semaines d'ailleurs, M. Karmel n'a pas été vu en public.

Situation tendue

Des escarmouches continuent entre-temps de perturber Kaboul paralysée par une grève des fonctionnaires et des employés de bureau et des commerçants, déclenchée à la suite du soulèvement de vendredi dernier.

Le gouvernement a lancé sans succès de multiples appels pour la reprise du travail et la réouverture des boutiques. Les seuls magasins ouverts sont ceux vendant des denrées périssables.

Des difficultés d'approvisionnement commencent à se faire sentir à Kaboul, où l'on entendait encore ce matin des tirs sporadiques et où les Soviétiques font entrer des troupes fraîches après le déclenchement des désordres de vendredi.

Les forces de sécurité afghanes patrouillent dans les rues enneigées, vérifient les identités des passants et perquisitionnent les maisons à la recherche d'armes qui pourraient y être entreposées.

Selon une source occidentale, on ne peut se procurer à Kaboul ni viande ni volaille, et le pain se fait

rare car on manque de bois pour faire chauffer les fours.

Il devient également de plus en plus difficile de trouver de la farine, du sucre, du riz et du lait, bien que des boutiques d'alimentation aient été ouvertes sous la pression du gouvernement afghan.

En dépit de la loi martiale, qui interdit les rassemblements de plus de quatre personnes, des milliers de civils afghans, le visage fermé, se sont massés sur les trottoirs dans le centre de la ville sous l'oeil vigilant de soldats armés de mitrailleurs. Plusieurs véhicules blindés circulaient lentement dans les rues, les mitrailleuses lourdes pointées directement sur les têtes de civils silencieux.

Selon des sources médicales dignes de foi, plus de 300 civils sont morts au cours des six heures de combat de vendredi. Par contre, on ignorait le nombre de victimes parmi les soldats soviétiques et afghans.

Accusations

Les autorités soviétiques et afghanes ont attribué le soulèvement de Kaboul à des ingérences israéliennes, égyptiennes, pakistanaïses, chinoises et américaines.

Kaboul et Moscou ont affirmé que la CIA avait planifié ces "ingérences" grâce à un de ses agents, M. Robert Lee, actuellement détenu dans une prison afghane, et d'autres agents occidentaux.

Québec pourrait devenir un important port de transbordement de vrac liquide

par Pierre MARTEL

Avec l'établissement d'une liaison permanente entre le port de Québec et celui de Rotterdam, en Hollande, pour le transport de vrac liquide, le port de Québec vient de franchir une étape importante dans ses démarches pour devenir un des principaux, sinon le principal port de transbordement pour le vrac liquide en Amérique du Nord.

Une étape majeure vient d'être franchie. En effet, depuis janvier, le M/T Stolt Castle, un navire appartenant à Stolt Neilsen Inc. de New York, assure une liaison permanente à long terme d'année entre le terminal d'Unitank au port de Québec et le port européen de Rotterdam.

D'ailleurs, au cours de la semaine, le navire ayant à son bord 16.000 tonnes métriques de liquides en vrac (styrène monomère, toluène, huile de lubrification, graisse animale non co-

mestible, huile de soya, huile de poisson et huile de lin) quittera le port de Québec pour celui de Rotterdam.

De janvier à mars, le Stolt Castle transportera 55.000 tonnes métriques de liquides représentant une valeur approximative de \$42 millions.

Selon le gérant des Agences océaniques du Bas-Saint-Laurent (les agents maritimes à Québec de la compagnie new-yorkaise), M. André Roberge, la liaison Québec-Rotterdam ne constitue qu'un début. "D'autres négociations sont en cours pour relier Québec à d'autres ports", précise-t-il.

Unitank

Pour Robert Touchette, directeur du terminal de Québec pour Unitank, la nouvelle liaison Québec-Rotterdam est significative à plusieurs points de vue.

En premier lieu, c'est la percée la

plus importante que fait Unitank depuis son installation dans le port de Québec en 1977. Soulignons qu'Unitank est une entreprise spécialisée dans l'entreposage de vrac liquide.

"On commence à voir poindre à l'horizon le moment où nos réservoirs d'une capacité de 81.000 mètres cubes pourront atteindre un roulement de trois fois par année", souligne-t-il.

"Profitant du fait que le port de Québec est doté du seul terminal en vrac liquide à être ouvert 12 mois par année dans l'Est du Canada, nous négocions actuellement l'établissement de nouvelles liaisons permanentes avec d'autres ports", ajoute-t-il.

C'est ainsi qu'à compter de l'été 1980, une nouvelle liaison permanente entre le port de Québec et celui de Houston, aux Etats-Unis, devrait normalement débuter. Entre-temps, on poursuit les négociations pour établir

le même type de liaison avec des ports anglais dont celui de Liverpool.

Toutefois, l'élément le plus important dans le projet de faire du port de Québec un des plus importants ports de transbordement de vrac liquide au monde demeure la tentative d'amener les navires en provenance de l'étranger à décharger leur cargaison de vrac liquide plutôt que d'aller le faire dans les ports des Grands Lacs.

"Présentement, les navires reviennent d'Europe avec du vrac liquide

destiné au Canada et aux Etats-Unis. Généralement, sauf pendant la période hivernale, ils se rendent jusqu'aux Grands Lacs. Nous tentons de les convaincre de faire leur transbordement à Québec. C'est la priorité d'Unitank en 1980 et nous sommes confiants de la réaliser," d'affirmer M. Touchette.

Impact économique

La seule liaison permanente Québec-Rotterdam (Suite à la page A2, 3e col.)

Dans plusieurs localités de la province, l'eau potable manque

par Raymond GAGNE

Nombreuses sont les municipalités, au Québec, qui souffrent d'un manque d'eau potable. Au début de la semaine, elles étaient 16 à avoir été officiellement identifiées par les Services de l'environnement, mais il est presque impossible d'en déterminer le nombre de façon exacte. Le phénomène demeure quand même surprenant si l'on songe que les réserves d'eau douce québécoises comptent pour 10 pour 100 des réserves mondiales.

Les municipalités dont les problèmes sont connus se retrouvent dans toutes les régions de la province. Il s'agit de Saint-Jean-Port-Joli, dans le comté de L'Islet, Saint-Philémon et La Durantaye, dans Bellechasse, Saint-Ludger, Audet et Lambton, dans Frontenac, Saint-Pierre de Broughton et Bernierville, dans Mégantic, Saint-Joseph, Saint-Honoré-de-Shenley, en Beauce, Irlande, Saint-Aimé-du-lac-des-Îles, Saint-Didace, Saint-Jean-de-Matha, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Prime, au Lac-Saint-Jean et Laurier-Station, dans Lotbinière.

Les cas de Saint-Jean-Port-Joli et de Laurier-Station semblent être les plus sérieux. Les puits où ces deux municipalités captent leur eau potable ne répondent plus à la demande. En période sèche, durant l'été, l'eau nécessaire aux citoyens de Saint-Jean-Port-Joli doit être transportée par camion à partir de L'Islet-sur-Mer. A Laurier-Station, on s'empare depuis un an et demi à trouver de nouvelles sources. On a dépensé jusqu'à maintenant pour ce faire \$30.000. C'est le ministère de l'Environnement qui aura à trancher la question.

Pour sa part, Saint-Jean-Port-Joli envisage, avec la collaboration de la municipalité voisine de Saint-Aubert, d'installer une prise d'eau au lac Trois-Saumons. Là encore, le ministère de l'Environnement devra décider.

Nouvelle à cacher

Les municipalités affectées s'efforcent généralement de dissimuler à la curiosité des médias et du gouvernement ce malheur comme (Suite à la page A2, 1re col.)



Le capitaine du Stolt Castle, J. Blomquist, s'apprête à quitter le port de Québec à destination du port de Rotterdam avec une cargaison de 16.000 tonnes métriques de vrac liquide.

Employés de l'Etat: rédiger les textes, travail de longue haleine

par Claude VAILLANCOURT

Le gouvernement, ses partenaires et les centrales syndicales concernées par le renouvellement des contrats de travail des employés de l'Etat s'adonnent cette semaine à un travail de bénédictins: consacrer dans des textes de convention collective les pourparlers qui ont conduit à des ententes de principe dans le secteur des affaires sociales et à propos desquels on n'a pu parvenir à accoucher, jusqu'à maintenant, d'une véritable convention collective de travail.

Les employés d'hôpitaux ont donné leur accord, au début de décembre, à un cadre général de règlement pour les conditions de travail qui prévaudront dorénavant dans les hôpitaux et autres établissements de santé. Mais qu'ils soient affiliés à la CSN ou à la FTQ, les syndicats intéressés ne possèdent encore aucun texte final à ce moment-ci. Les semaines passant, la mauvaise humeur commence à circuler dans les rangs syndicaux.

Les organisations patronales du secteur de la santé ont donc convenu de régler, une fois pour toutes, ce dossier de négociations. C'est devenu le principal objet de pourparlers dans les différentes chambres d'un grand hôtel de Québec où, depuis plusieurs semaines, se joue la grande ronde de négociations des employés de l'Etat.

Ce palabre met un peu de côté les négociations qui avaient cours dans le secteur de l'éducation, dont celles relatives aux conditions de travail des salariés des cégeps. Les professeurs et les employés de soutien sont toujours sans contrat de travail. Les discussions sont moins intensives dans le dossier des enseignants mais on met un peu plus d'ardeur dans le dossier des employés généraux de collège où sévit toujours une grève.

On ne doit cependant pas s'attendre à un règlement à très court terme dans ces dossiers.

Le porte-parole du gouvernement dans cette interminable ronde de pourparlers, Me Lucien Bouchard, a confirmé au SOLEIL les informations voulant que tout soit mis actuellement pour en finir au plus tôt dans les importants dossiers de négociation du secteur des affaires sociales. Les organisations syndicales concernées doivent, dans les prochains jours, tenir des assemblées où l'état du dossier sera analysé. Sans pour autant envisager une autre grève dans les hôpitaux, on craint cependant des perturbations qui causeraient du désordre dans des établissements qui se remettent tout juste d'une mauvaise situation sur le plan des relations de travail.

Les enseignants de cégeps

Forte de l'appui de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) dont la quasi totalité des dossiers de négociation est réglée dans le secteur de l'éducation, la Fédération des enseignants de cégeps, dont les adhérents sont toujours sans contrat de travail, a en outre réitéré, hier, l'insatisfaction des 2.000 professeurs qu'elle représente dans les institutions de niveau collégial.

Huit des neuf syndicats de la fédération se sont prononcés la semaine dernière, en assemblée générale, sur les offres gouvernementales formulées le 15 février. Le rejet a été massif. Dans des assemblées auxquelles ont participé les trois quarts des enseignants, 93 pour 100 d'entre eux ont rejeté les offres de l'Etat.

De l'avis du président de la FEC, M. Pierre-Louis Guertin, le résultat est très significatif: cégep Bois-de-Boulogne, 100 pour 100 contre les offres, cégep de Drummondville, 100 pour 100 moins une voix contre les offres, cégep de Granby et collège de Matane, 100 pour 100 contre les offres, cégep du Nord-Ouest, 80 pour 100 contre les offres, cégep de Sherbrooke, 70 pour 100 contre les offres, cégep de Sainte-Foy, 100 pour 100 moins une voix contre les offres, cégep de Victoriaville, 95 pour 100 contre les offres.

Québec pourrait...

(Suite de la première page)

bec-Rotterdam rapporte des dividendes significatifs au port de Québec. En 1980, 200.000 tonnes métriques devraient être acheminées vers Rotterdam. Ce qui signifie des retombées de \$160.000 en droits de quai, en douanes et frais de remorquage. Ça n'inclut pas des retombées possibles comme les réparations de navire.

En termes de transport, l'impact économique est important. Ainsi, 90 pour 100 du vrac liquide entreposé par Unitank arrive au port de Québec par

Le syndicat de Lennoxville (Champlain) doit se prononcer ce soir.

Les cours sont actuellement interrompus dans deux établissements représentés par ce groupe d'enseignants: Drummondville et Sainte-Foy. Les employés de soutien (CSN) sont à la base de cette interruption de cours.

Aux autres endroits, le syndicat pourrait avoir recours à des tactiques de harcèlement.

"Le règlement de notre convention doit passer par l'abandon des volontés patronales de mainmise sur le département et la sélection", a confié le président de la FEC, M. Pierre-Louis Guertin.

Médicament non vendu au Canada

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social a fait savoir qu'un médicament considéré comme possiblement dangereux et connu sous l'appellation Triam-Thiazide, qui a été lancé sur le marché américain sans l'approbation gouvernementale, n'est pas vendu au Canada.

Le gouvernement américain a lancé un avertissement pour prévenir la population que le médicament en question peut hausser considérablement le niveau de potasse dans l'organisme. Cela pourrait donner lieu à des troubles cardiaques, surtout chez les personnes d'un certain âge.

trains en provenance de l'Ontario, de l'Ouest et même de certains Etats américains. En janvier par exemple, Unitank a reçu 211 wagons de vrac liquide en provenance de l'extérieur du Québec.

A Québec, Unitank, une compagnie associée au Canadien Pacifique et à Unitank Storage du Royaume-Uni, compte 13 employés. A l'échelle mondiale, l'entreprise gère plus de 40 terminaux-réservoirs de vrac liquide.

le mot du jour

La désunion

Tout le monde n'accepte pas l'emploi facultatif de traits d'union dans raz de marée. Claudette Boisvert affirme, avec l'appui de l'Académie, qu'il n'en faut pas. Pourtant, André Malraux ne se gênait pas pour écrire raz-de-marée.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne

Tirage de lundi

1-2-9

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

RENSEIGNEMENTS

647-3233

REDACTION

647-3394

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206

Plaidoyer pour une université de langue française à Sudbury

SUDBURY (PC) — Un groupe d'étudiants de l'Université Laurentienne de Sudbury a profité du festival des étudiants, hier, pour réclamer la création urgente d'une université entièrement de langue française dans le Nord de l'Ontario à la suite de ce qu'ils qualifient de l'échec du bilinguisme à l'Université Laurentienne.

L'Association des étudiants francophones (AEF) de l'Université Laurentienne regroupe 1.225 étudiants sur un total de 4.000. Selon les dirigeants de l'AEF, l'Université Laurentienne, malgré son statut d'institution bilingue, serait loin de répondre aux aspirations de sa minorité francophone, comme en font d'ailleurs foi certains malaises.

On se souvient que le 14 février 1979, les étudiants francophones de cette institution de haut savoir ont occupé le 11e étage de la tour d'administration pour revendiquer la centralisation de tous les services français sur le campus. Après 52 heures d'occupation et un mois de négociations intenses, l'administration de l'Université Laurentienne refusait toujours de se plier aux réclamations des étudiants francophones. Ce n'est que devant la menace d'une deuxième occupation que leurs revendications ont été satisfaites.

Doléances des étudiants

De l'avis des dirigeants de l'AEF, MM. Maurice Lapointe et François Legault, l'Université Laurentienne serait loin de répondre aux aspirations de sa minorité francophone. Ainsi, les facultés des sciences sociales et des humanités ne garantissent pas de programmes en français d'une année à l'autre. De plus, les facultés des sciences et des écoles professionnelles n'offrent qu'un minimum de cours en français et uniquement dans le but

d'avoir droit aux subventions pour le bilinguisme et le biculturalisme.

Toujours selon les étudiants francophones, les départements de commerce et d'éducation physique refusent catégoriquement d'offrir des cours en français alors qu'ils recrutent le plus grand nombre d'étudiants.

Ce qu'il y a de plus aberrant, aux yeux des étudiants francophones, c'est que la langue de communication aux niveaux des départements, des facultés et de l'administration interne est l'anglais. Les professeurs francophones, membres du nouveau syndicat, reçoivent leur correspondance en anglais et les francophones sont absents des plus hauts postes administratifs de l'université.

L'Association des étudiants francophones de l'Université Laurentienne existe depuis 1974 mais l'administration ne reconnaît toujours pas son autonomie. Par exemple, l'AEF, n'a jamais eu de représentation paritaire au sénat de l'université, ainsi qu'à certains comités sénatoriaux.

Les étudiants estiment que le Nord de l'Ontario a le potentiel nécessaire pour faire fonctionner une université franco-ontarienne et le fait que les étudiants francophones ne composent qu'un tiers de la population totale démontre le désintérêt de l'université à recruter les étudiants franco-ontariens, de poursuivre les représentants de l'AEF.

Ces derniers croient que leur revendication est "parfaitement justifiable", puisque que les Anglo-Québécois ont leurs propres universités — Bishop, McGill, Concordia — et que contrairement à l'Ontario, les minorités du Québec et du Nouveau-Brunswick sont protégées par la loi.

Dans plusieurs...

(Suite de la première page)

s'il s'agissait là d'une "maladie honteuse".

Les responsables du contrôle de l'eau potable au ministère de l'Environnement s'arrachent les cheveux tellement ils désespèrent de ne pouvoir percer ce mur du silence tacitement élevé par des conseils municipaux à la fois repliés sur eux-mêmes et jaloux de leur autonomie en matière de gestion de services.

Heureusement que, de temps à autre, les murs consentent à parler. Environnement-Québec peut alors intervenir.

L'intervention demeure quand même difficile à cause de la méfiance séculaire des milieux municipaux peu populaires à l'endroit des interventions gouvernementales.

"Aussi longtemps que ces municipalités peuvent le faire, de dire un représentant du ministère de l'Environnement, elles cachent leur problème et tentent, souvent avec les moyens du bord, de le régler elles-mêmes."

Surconsommation

Outre les cas de Saint-Jean-Port-Joli et de Laurier-Station, il y a ceux d'autres municipalités qui font surtout face à des problèmes passagers de gel découlant de l'absence d'une couche suffisante de neige au sol.

Saint-Prime, au Lac-Saint-Jean, est, par contre, aux prises avec un grave problème de surconsommation. Alors que le niveau de la

rivière à la Chasse qui alimente le réseau municipal est à son plus bas, la consommation par habitant a presque quadruplé passant à près de 500 gallons par jour par personne. C'est que les usagers craignent le gel et laissent couler le robinet. La municipalité tente de les ramener à la raison.

A Audet, dans Frontenac, bornes-fontaines et conduite principale du réseau ont lâché sous l'action du gel. Il semble que la situation redeviendra normale sous peu.

A Lambton, le réseau principal appartient à la Cie d'aqueduc de Lambton. Il s'agit d'un vieux réseau qui dessert environ 300 clients. Il en coûte annuellement \$40 pour s'y abonner. Le conduit qui servait à équilibrer l'approvisionnement dans les trois réservoirs de la compagnie a gelé et l'un des trois réservoirs fut complètement vidé. "Il faudra, dit le secrétaire de la compagnie, M. Le-Georges Blanchet, que les gens s'entendent et acceptent d'utiliser le réseau de façon rationnelle s'ils veulent que le service puisse revenir à la normale."

La qualité des sources d'approvisionnement est le plus grand sujet d'inquiétude du ministère de l'Environnement. Le cas récent de Saint-Joseph de Beauce en est un exemple. Le ministère dit ardemment souhaiter que la méfiance des municipalités à son endroit disparaisse au plus tôt et qu'une franche collaboration s'installe puisque l'enjeu est la santé des citoyens.

...les chandails courts...

twik



pulls tout coton aux couleurs éclatantes

- à gauche:
le pull encolure bateau
manches 3/4, bandes côtelées
aux manches et à la taille.
Blanc, bleu, rouge, jaune, vert
P.M.G. \$29.00
- au centre:
le chandail pointelle
motifs pointelle en triangle,
manches courtes «dolman»,
encolure ronde.
Bleu, jaune, rouge
P.M.G. \$26.00
- à droite:
le cardigan jacquard
motifs jacquard trois couleurs,
encolure ronde, simple boutonage.
Blanc, marine et rouge
turquoise, rose et jaune
P.M.G. \$32.00

la maison

simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.